



SERVICE PETITE ENFANCE



Projet d'Etablissement Micro-crèche Achon



NOM et ADRESSE DES LIEUX :

**Micro Crèche Achon
12 places**

13 rue Sainte Catherine
82200 Moissac

Tel : 09 70 21 18 60
06.83.26.91.95

microcreche@moissac.fr

Ouverture 4 septembre 2023

Ouvert : Du Lundi au Vendredi
de 7h30 à 18h30

Fermé : durant les ponts et les
congés scolaires



GESTIONNAIRE :

Mairie de Moissac
3 place Roger Delthil

Au Pôle Enfance Jeunesse Petite Enfance (Pôle EJPE)
Service Petite Enfance

5 rue des Mazels
82200 MOISSAC

Tél : 05.63.04.65.28
petiteenfance@moissac.fr

Statut :

Public – Collectivité territoriale

Mode de financement :

Fonctionnement en mode PSU

(Financement direct de la CAF au moyen de la Prestation de Service Unique versée au gestionnaire)

SOMMAIRE

PREAMBULE	5
I- Définition du projet d'établissement.....	5
II- Missions du projet d'établissement : un projet d'accueil	5
PROJET SOCIAL	7
I- Introduction	7
II- Historique et constat.....	7
PROJET D'ACCUEIL DE LA MICRO-CRECHE ACHON	15
I- Différents accueils collectifs	15
1.1 Familles vulnérables.....	15
1.2 Profil des parents engagés dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle ...	16
1.3 Accueil d'enfant porteur de handicap ou atteint de maladie chronique.....	16
II- Capacité et organisation.....	16
III- Missions des établissements d'accueil de jeunes enfants.....	17
IV- Composition de l'équipe.....	17
4.1 Responsable du Service Petite Enfance.....	17
4.2 Direction	18
4.3 Educatrice de jeunes enfants.....	18
4.4 Auxiliaires de puériculture et adjointes d'animation.....	18
4.5 Agent d'entretien	18
4.6 Référent santé et Accueil Inclusif.....	18
V- Travail d'équipe	19
5.1 Temps de réunion.....	19
5.2 Temps de formation.....	20
LE JEUNE ENFANT AU CŒUR DU PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE	21
I- Personnalisation de la prise en charge de l'enfant.....	21
II- L'accueil des parents et de leur enfant	21
III- La phase d'adaptation.....	21
IV- De la transmission vers la communication	22
V- Prise en charge au quotidien	22
5.1 L'accueil	22
5.2 Le départ de l'enfant.....	23
5.3 La restauration.....	23
5.4 Le sommeil	23
5.5 L'hygiène des enfants.....	23
5.6 Le traitement du linge	23
5.7 L'hygiène des locaux, du matériel et du personnel	24
5.8 Les équipements et matériels	24
5.9 La conception des locaux	24
5.10 Les espaces extérieurs.....	24
VI- Valeurs et projets véhiculés par les structures	25
6.1 Qui est le jeune enfant ?.....	25
6.2 Le respect de l'enfant	27
6.3 Les règles.....	27
6.4 L'itinérance ludique.....	27
6.5 Les ateliers pédagogiques	30
6.6 Projet motricité.....	31
6.7 Espace Snoezelen.....	31
6.8 Projet communication gestuelle associée à la parole.....	31
6.9 Le portage	32
VII- Une réelle place pour les familles	32
7.1 Une écoute du projet familial	33
7.2 Participer à la vie de la structure.....	33
VIII- Le partenariat, un enrichissement.....	34
8.1 Le service AED-AESH (Accueil Enfants en Difficultés-en Situation de Handicap).....	34

8.2 Le LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents)	35
8.3 La PMI (Protection Maternelle Infantile)	35
8.4 La CAF (Caisse d'Allocations Familiales)	35
8.5 Le RPEII (Relais Petite Enfance Itinérant Intercommunal)	36
8.6 L'accueil des stagiaires	36
8.7 Les « passerelles » école et centre de loisirs sans hébergement (services scolaire, périscolaire, enfance)	36
8.8 La médiathèque	36
8.9 L'EHPAD : des rencontres intergénérationnelles, un projet fondamental de cohésion sociale et de rupture de l'isolement social des personnes âgées	37
8.10 Découverte culturelle : Spectacle des Petitouts	38
DEMARCHE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE	39
I- Au sein des structures	39
1.1 Optimiser la gestion des déchets	39
1.2 Renforcer le nettoyage alternatif	39
1.3 Lutter contre les perturbateurs endocriniens	39
1.4 Eveiller à la nature et à l'environnement	40
II- Engagements de la Mairie	40
2.1 Plan de réduction de ses consommations en énergie, papier	40
2.2 Réduire la consommation énergétique	40

PREAMBULE

Moissac est une commune située dans l'ouest du département du Tarn-et-Garonne en région Occitanie. Sur le plan historique et culturel, la commune est dans le Quercy blanc, correspondant à la partie méridionale du Quercy, devant son nom à ses calcaires lacustres du Tertiaire.

En 2022, la commune comptait 13 500 habitants.

La ville de Moissac, Ville d'Art et d'Histoire et Grand site Occitanie, étape majeure du chemin de Saint Jacques de Compostelle et baigné par le Tarn et le Canal de Garonne, est un haut lieu de l'Art Roman en France.

Moissac jouit d'une grande notoriété due à son abbatale Saint-Pierre fondée au IXème siècle et à son cloître construit en l'an 1100, classés au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des chemins de St Jacques de Compostelle. Le tympan de l'abbatale compte parmi les chefs-d'œuvre de la sculpture romane.

Dotée d'un joli port de plaisance, Moissac est situé sur le Canal de Garonne, prolongation du Canal du Midi, qui relie la Méditerranée à l'Atlantique. Des ouvrages d'art, tels que le Pont-Canal, le Moulin de Moissac mais aussi l'Uvarium de style Art Déco, peuvent être observés le long du canal et du Tarn. Capitale fruitière du Tarn-et-Garonne, Moissac est la patrie du célèbre raisin AOC Chasselas. Elevé sur les coteaux alentours, le Chasselas donne lieu à de joyeuses festivités en septembre.

I- Définition du projet d'établissement

Conformément à la réglementation, les établissements et services d'accueil élaborent un projet d'établissement ou de service qui met en œuvre la charte nationale de l'accueil du jeune enfant mentionnée à l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles.

Il est nécessaire pour l'obtention de l'avis ou de l'autorisation d'ouverture et de fonctionnement délivré par le Président du Conseil Départemental et pour le conventionnement avec la CAF au titre de la Prestation de Service Unique (PSU).

Le projet d'établissement est l'expression d'une dynamique d'équipe, un référentiel commun, un guide de travail, un outil d'information pour les parents, les personnels, les institutions et les partenaires. Il est complémentaire au règlement de fonctionnement. Il présente les conditions d'accueil des enfants, d'un point de vue administratif, sociologique et éducatif, et constitue un support de dialogue au sein des équipes et avec les familles. Il détermine les méthodes de travail dont les bases sont communes à tout le personnel et que chacun des membres de l'équipe doit s'approprier. Il a pour objectif de présenter, aux familles et aux partenaires, les grands axes éducatifs, les modalités de travail et de réflexion que l'équipe met en œuvre pour proposer aux enfants un accueil de qualité.

Ce projet est le fruit d'une réflexion basée autour des besoins de l'enfant pour mettre en place une pratique éducative cohérente de tous les professionnels auprès de celui-ci.

II- Missions du projet d'établissement : un projet d'accueil

➤ Envers les enfants

- ✓ Répondre à la charte nationale d'accueil du jeune enfant (*Cf. Annexe 1 : Charte d'accueil du jeune enfant – Charte de la laïcité*). Elle pose les conditions d'une identité professionnelle partagée en faveur d'un accueil bienveillant, respectant la diversité des jeunes enfants et de leur famille ;
- ✓ Construire un cadre fixe, sécurisant permettant l'attachement et la relation individuelle (besoin primordial pour partir à la conquête du monde) ;
- ✓ Construire un environnement sensoriel riche en expériences, où chaque jeu et jouet est accessible sans distinction entre fille ou garçon ;
- ✓ Garantir une prise en charge individuelle et bienveillante.

➤ **Envers les familles**

- ✓ Proposer un accompagnement individualisé à l'écoute de leur projet parental tout en expliquant le projet collectif ;
- ✓ Être un lieu de ressources pour accompagner en cas de difficultés rencontrées ;
- ✓ Construire un lien de confiance et de co-éducation afin d'assurer à l'enfant la continuité dont il a besoin pour s'épanouir ;
- ✓ Donner la possibilité de devenir acteur en leur proposant de participer à la vie de la crèche.

➤ **Envers l'équipe**

- ✓ Recruter des professionnels qualifiés prêts à s'engager dans une relation stable et sécurisante auprès de l'enfant et sa famille ;
- ✓ Guider les professionnels vers l'accompagnement qu'ils proposent, en se rassemblant autour de mêmes valeurs et en effectuant un travail de réflexion sur les pratiques éducatives quotidiennes auprès des enfants au sein de la crèche ;
- ✓ Remettre en question les pratiques éducatives lors des réunions ;
- ✓ Impulser un dynamisme autour de valeurs communes ;
- ✓ Organiser un travail structuré pour le respect des valeurs.

Le projet d'établissement est affiché dans les crèches et au pôle EJPE, accessible aux titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux des enfants accueillis. Un exemplaire est tenu à disposition et communiqué, sur demande, à toute famille dont un enfant est inscrit ou a fait l'objet d'une demande d'admission dans l'établissement ou le service. Cet exemplaire est transmis sous format numérique.

PROJET SOCIAL

I- Introduction

En novembre 2002, le Projet Educatif Local recensait la présence de 430 enfants sur la commune de Moissac pour la tranche de 0-3ans¹. Cette augmentation démographique avait conduit la ville à développer ses modes d'accueil existants.

Dans le cadre du Contrat Enfance, la commune a donc cherché à créer des solutions qui correspondent aux besoins des enfants de cette tranche d'âge. Par ailleurs, la demande des familles rendait nécessaire la création d'un équipement.

Celui-ci a poursuivi son intégration dans un projet global d'accueil et de coordination de la Petite Enfance en lien avec les organismes existants (P.M.I, Centre Social, Education Nationale, Assistantes Maternelles) de manière à assurer une continuité et une cohérence de l'accueil entre les différents acteurs sur le terrain, sans déséquilibrer les modes d'accueil existants.

En outre, cette structure avait pour objectif de faciliter la socialisation et l'entrée à l'école maternelle ; ainsi lorsque l'enfant arrive en petite section, la transition sera mieux vécue.

Même si l'éveil et la socialisation restent les objectifs prioritaires de ce type de structure, celle-ci présente d'autres atouts, notamment dans la souplesse des horaires, l'accueil individualisé, la convivialité et les relations de confiance entre parents et professionnels.

II- Historique et constat

L'existant jusqu'à 2007...

Une halte-garderie municipale a été créée en 1988 avec une capacité d'accueil de 20 enfants par demi-journée. Néanmoins, l'activité économique du secteur attire toujours une population qui travaille et a besoin d'un accueil régulier pour les enfants, à temps partiel ou à temps complet. Les modes d'utilisation des haltes garderies le démontrent aujourd'hui.

D'ailleurs, les haltes garderies sont souvent assimilées à des crèches à temps partiel, combinées avec d'autres modes de garde pour la durée du temps de travail des parents :

- ♦ « La Mômérie », gérée par le CCAS, où plus de 30 enfants fréquentaient la halte avec assiduité et la plupart des familles souhaitaient un accueil régulier en crèche.
- ♦ Les assistantes maternelles du territoire.

Le projet avant 2007...

Bien qu'il soit difficile pour une Commune de faire des prévisions sur les futurs besoins de garde de la Petite Enfance en raison des mouvements permanents de la population, l'enquête menée dans le cadre du Contrat Enfance affichait comme choix prioritaire des familles, un accueil collectif en faveur d'une crèche / halte-garderie. Les résultats du sondage indiquaient que les préoccupations des parents s'attachaient à la fois à des questions de sécurité avec un intérêt pour la professionnalisation des équipes et à la recherche de réponses pratiques. Les parents souhaitaient un mode de garde assez proche de leur domicile et aux horaires souples. Cette dernière remarque soulignait déjà le besoin d'ouverture à la journée.

La situation obligeait les parents à chercher un mode de garde complémentaire difficile à trouver et à venir chercher les enfants pour les repas de midi.

Parallèlement au recensement des besoins, un travail d'investigation avec les représentants institutionnels, les personnes ressources et les responsables de structures, a permis de

¹ En janvier 2015, la source Caf / MSA : enfants de moins de 3 ans (2013) en recensait 457.

recueillir des informations, de rencontrer des acteurs de terrain et de proposer des adaptations de structures à l'évolution de l'environnement.

Enfin, une enquête, menée auprès de nombreuses familles en février 2003 fréquentant les haltes, la PMI et les écoles maternelles, a confirmé le besoin, sur le secteur, d'un accueil permanent pour les 0-4 ans à 93 %. Pour près de la moitié des familles, la demande portait sur un accueil sur la totalité de la semaine et pour 45 % sur quelques jours de la semaine. La réalisation de ce type de structure en périphérie, convenait à 82 % des parents en raison des possibilités de stationnement, d'un accès plus facile et de locaux mieux adaptés.

Ces analyses ont amené à développer de nouveaux services pour répondre aux besoins des familles.

2007 : ouverture du Multi-accueil Les Grappillous

Implantation géographique : Le site d'implantation se situe au carrefour de la nouvelle zone de développement, à proximité de la liaison Quercy Gascogne. Celle-ci présente par ailleurs des facilités d'accès et de stationnement. Cependant, il est situé en périphérie du Centre-Ville.

2013 : augmentation de sa capacité d'accueil à 35 places

2015 : signature du contrat de ville...

Un de ses axes stratégiques est de développer les actions « parentalité »

➤ Enjeux :

- L'accompagnement des parents et mise en œuvre de leurs missions éducatives
- L'intégration des familles immigrées ou familles en difficulté sociale
- La socialisation des enfants par l'intermédiaire du jeu, par l'accès à la culture, « l'ouverture » sur le monde...
- La citoyenneté et l'égalité des chances

➤ Objectifs stratégiques :

- Soutenir la parentalité, accompagner les familles dans leur rôle parental et valoriser la relation parents-enfants
- Faciliter l'intégration des familles d'origine étrangère
- Permettre aux parents de partager de nouvelles expériences avec leurs enfants
- Accompagner les enfants, en prenant en compte la globalité de leur environnement et de leurs difficultés

➤ Objectifs opérationnels (exemples) :

- Renforcer les actions parentalité (LAEP)
- Développer un axe parentalité autour de la citoyenneté, le sport et la culture, l'orientation scolaire, la scolarisation avant le CP où l'éducation sexuée, les représentations et les stéréotypes seraient abordés.

Un autre axe stratégique du contrat de ville est de mieux informer les familles sur l'offre d'accueil, le soutien à la parentalité

➤ Enjeux :

- La lisibilité des services d'accueil et d'accompagnement des familles sur le territoire
- La coordination des services petite enfance de la ville

➤ Objectifs stratégiques :

- Informer les familles sur l'ensemble des modes d'accueil existant sur le territoire, sans opposer l'accueil individuel à l'accueil collectif
- Constituer un lieu d'échanges et de rencontres ouvert aux parents, aux professionnels de la petite enfance, aux enfants

- Renforcer la coordination des acteurs de la petite enfance
 - Objectifs opérationnels (exemples) :
- Recentrer l'information sur l'offre de service petite enfance dans un lieu unique pour les familles
- Rendre plus lisibles les services d'accueil et d'accompagnement des familles sur le territoire, les services « petite enfance » de la ville
- Coordonner les services petite enfance de la ville
- Créer un lieu d'échange, de documentation, d'accueil, d'écoute, d'orientation, de diffusion d'outil d'information en direction des parents.

2019-2020 : Etude de préfiguration d'Animation de la Vie Sociale...

En 2019, la CAF et la Ville de Moissac ont mené en partenariat une étude de préfiguration de la politique d'animation de la vie sociale (AVS) sur la commune de Moissac avec une attention particulière sur les deux quartiers prioritaires du centre-ville et du Sarlac.

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement à la préfiguration, l'opérateur a élaboré :

- Un projet social comprenant un diagnostic de territoire,
- Une priorisation des axes et actions à développer,
- Des scénarios de structuration de la politique d'animation de la vie sociale (AVS) sur la commune et ses quartiers et rechercher sur le territoire les ressources nécessaires à la réalisation du futur projet social.

Cette démarche s'est appuyée impérativement sur la participation des habitants et des acteurs locaux.

Le cahier des charges a mis l'accent sur la mise en œuvre d'une méthodologie participative prenant appui sur :

- Le recueil de données qualitatives sous formes d'enquêtes, d'entretiens, de tables-rondes...
- La mise en place d'instances favorisant la prise de parole et de responsabilité ;
- La place des habitants dans le futur projet social.

La démarche a permis d'aboutir à la définition de scénarios répondant aux attendus nationaux et départementaux de l'animation de la vie sociale, à minima sur les axes suivants :

- L'accueil des habitants et des futurs usagers ;
- La participation des habitants et des futurs usagers ;
- Le partenariat ;
- La gouvernance du projet

Du fait de la présence d'un équipement petite enfance au sein du centre social du Sarlac, l'étude a également comporté un zoom sur les besoins d'accueil du jeune enfant sur la commune et des préconisations pour garantir une offre adaptée aux besoins de la population.

Enquête à la population

Périmètre de l'enquête : Ville de Moissac

Nombre de retour questionnaires : 281 foyers ont répondu à l'enquête

Période de diffusion : du 10 Octobre au 4 Novembre 2019

Modalités de diffusion :

- Diffusion mail aux associations du territoire
- Diffusion mail à tous les allocataires CAF du territoire (Caf.fr)
- Travailleurs sociaux du territoire
- Diffusion papier au sein des services et structures du territoire : ALSH, crèche...

Cette enquête avait pour objectif :

- De mieux connaître les attentes des habitants / aux structures et services proposés sur le territoire

- De mesurer la perception des habitants sur des questions relatives à la qualité de vie à Moissac, l'attractivité de la ville, les liens interpersonnels...
- De faire émerger les besoins de la population.
- De faire émerger des pistes de réflexion et d'évolution de l'existant.

Les Enjeux de la formalisation et du projet : Pourquoi un projet social de territoire ?

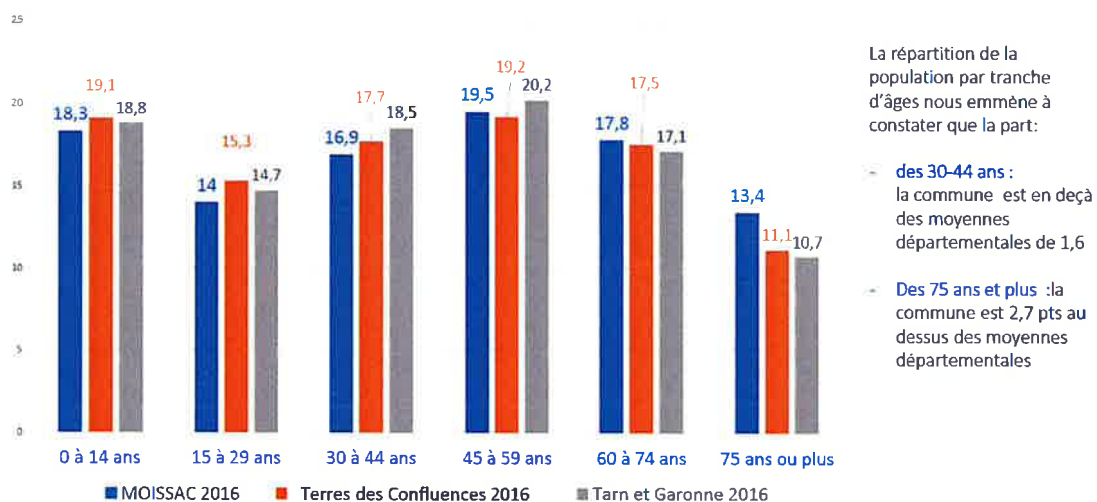
- Afin d'assurer une cohésion sociale et territoriale (maillage territorial)
- Assurer des principes de mixité (sociale, homme/femme, interculturelle...) et égalité des droits
- Œuvrer pour la mobilité (désenclavement des quartiers, accessibilité aux services, aux structures...)
- Travailler à la visibilité et lisibilité des différents acteurs et services en interne et en externe
- Faire culture commune sur les enjeux et problématiques et projets phares et prioritaires du territoire auprès des habitants, des partenaires et des élu(e)s
- Développer des formes de coopération innovantes pour faire ensemble et faire autrement

« BIEN VIVRE » A MOISSAC

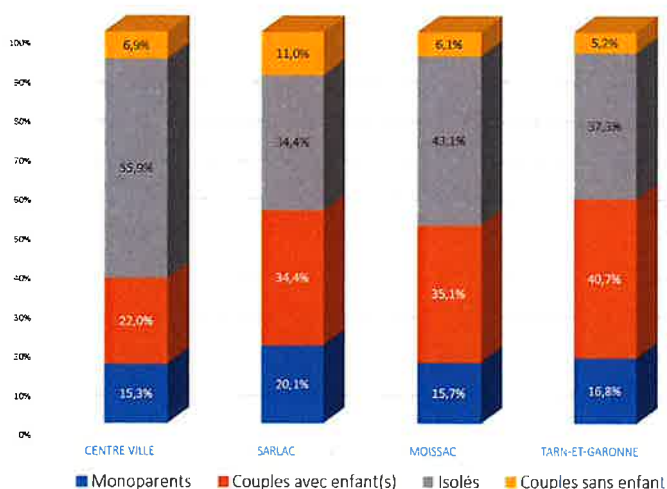
« FAIRE ENSEMBLE » au service de TOUS

« FAIRE TERRITOIRE »

Comparatif Moissac - CDC - Département répartition de la population par tranches d'âge (en pourcentage)



Composition des ménages allocataires CAF de la commune au 31/12/2017



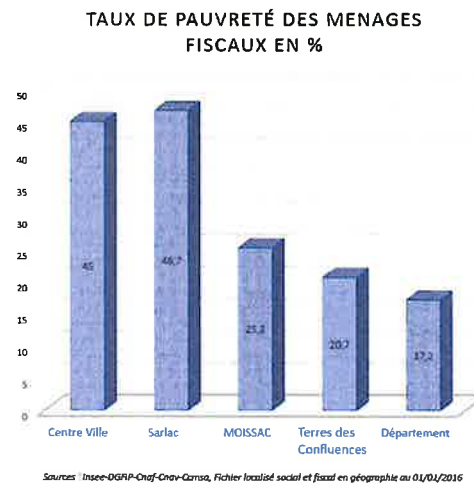
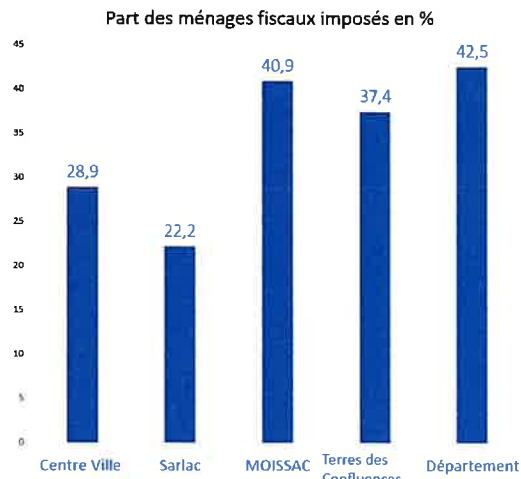
2 199 allocataires Caf (soit 5 374 personnes couvertes) sur la commune dont 851 sur les quartiers prioritaires (39%)

Avec un taux de 20% de familles allocataires en situation monoparentale le sarlac est au dessus des indicateurs communaux et départementaux (+4 points)

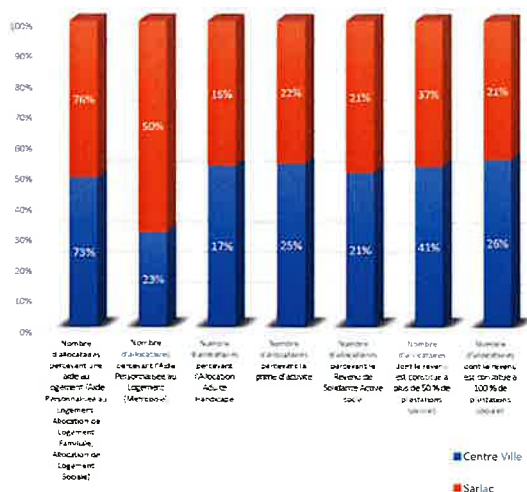
Dans le même sens, avec 56% des allocataires isolés la population du centre ville connaît une situation d'isolement manifeste (+20 pts / sarlac; +12 pts / commune)

Source : CAF-BCA 2017
** Sarlac = centre ville ; tri croisés données CAF + Sig ville

Ressources des ménages



Ressources composition



	MOISSAC	TARN-ET-GARONNE
Nombre d'allocataires	2 199	45 768
Nombre d'allocataires à bas revenus	915	16 518
% Nombre d'allocataires	41,6%	36,1%

Le détail des aides de la Caisse d'Allocations familiales fait apparaître :

- La part importante des allocataires percevant une aide (73 et 76%)
- L'importance de l'Aide au logement pour les allocataires vivants au Sarlac
- L'importance de la prime d'activité sur le centre ville
- La proportion plus importante, pour les allocataires du centre ville, des Aides de la Caf sur le revenu global

Sources : Insee-DGPR-Cnaf-Cnav-Cersa, Fichier localisé social et fiscal (FiloSoFi) en géographie au 01/01/2019.

Données sociodémographiques : les 10 points clefs

- Une légère augmentation de la population (+287 habitants entre 2011 et 2016 ; soit une augmentation de 2,3% mais inférieure aux évolutions de la communauté des communes et du département).
- Les habitants des quartiers prioritaires représentent 29,2% de la population Moissagaise.
- Bien que dynamique sur l'enfance (18,3% de la population, emphase avec les indicateurs départementaux et intercommunaux et en évolution sur les 5 dernières années +250 enfants) la commune est 2,7 pts au-dessus des moyennes départementales sur la tranche des 75ans et plus (13,4% de la population totale). Notons une part importante de 0-14ans sur les quartiers prioritaires ainsi que des 25-59 ans fortement représentés en centre-ville.
- Une part importante des ménages seuls (principalement des femmes) dans l'analyse des compositions familiales, avec, pour les allocataires CAF, un isolement plus marqué pour les allocataires du centre-ville.

5. L'analyse des ressources fait apparaître une fragilité globale des ménages (25,3% des ménages fiscaux sont identifiés comme « pauvres », 45% pour les ménages des quartiers prioritaires). Relevons que les médianes de revenus annuels disponibles oscillent entre 8300€ et 9700€ pour les habitants des quartiers prioritaires contre 17264€ pour la globalité des habitants de Moissac (en deçà de la moyenne départementale de 19236€).

6. La composition des ressources fait apparaître une part importante des pensions et retraites pour les habitants du Sarlac et une proportion plus importante, pour les allocataires du centre-ville, des Aides de la Caf sur le revenu global.

7. Un taux de chômage plus important sur la commune que sur le reste du territoire départemental (en augmentation significative ; + 3,1 % en 5 ans), accentué sur le Centre-ville et le Sarlac (33 à 35% des actifs en situation de chômage).

8. Une population importante couverte par Couverture Maladie Universelle complémentaire sur les quartiers prioritaires (+5 à 6 points au-dessus des moyennes locales et nationales).

9. Concernant les logements, la commune a un parc marqué par la proportion de logements vacants et la plus faible proportion (au regard de la communauté de communes et du département) de propriétaires.

10. Les indicateurs de scolarisation des 16/24 ans indiquent une très faible scolarisation (-15 points) sur le quartier du Centre-ville.

Axes transversaux : base de la construction des scénarii

- Renforcement de l'offre de services afin d'optimiser la réponse aux familles,
- Couverture territoriale (déploiement sur les 2 QPV, rayonnement territorial ...),
- Prise en compte et valorisation de l'existant,
- Offres structurées autour de budgets maîtrisés, optimisés et en phase avec les spécificités de chaque activité,
- Mise en adéquation des agréments / besoins et enjeux repérés au regard des spécificités du territoire.

Cette étude comportait également un zoom sur les besoins d'accueil du jeune enfant sur la commune et des préconisations pour garantir une offre adaptée aux besoins de la population.

L'étude s'est déroulée en deux périodes :

- La réalisation du diagnostic partagé, accompagné de préconisations sur les différents Scénarii envisagés, entre juin et décembre 2019 ;
- La définition des conditions de mise en œuvre de chacun des scénarios proposés : projets, modalités de gouvernance, place des usagers, moyens humains, matériels, financiers, entre janvier 2019 et juillet 2020.

A l'issue de cette étude, le scénario d'évolution de l'offre petite enfance a été présentée et retenue par les administrateurs de la Caf et les élus de la commune.

Sur la petite enfance : il a été décidé le 30 mars 2021, en présence de Monsieur Lopez (Maire de Moissac), Monsieur Renier (Président du CA de la Caf) et Madame Péliou (Directrice de la Caf) :

- La création d'un établissement d'accueil du jeune enfant de type micro-crèche sur le centre-ville de Moissac.
- Et l'évolution de la gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant sur le quartier du Sarlac, en transformant la halte-garderie en petite crèche.

Dans ce scénario retenu, ces deux équipements sont gérés par la commune de Moissac.

Le plan rebond petite enfance voté par le CA de la CNAF en Février 2021 permet de bénéficier d'aides à l'investissement CAF majorées.

2021 : Transfert de compétence Petite Enfance du CCAS à la Commune de Moissac...

Volonté de la commune de Moissac d'exercer l'ensemble de la compétence Enfance : du tout jeune enfant jusqu'au jeune adolescent.

2023 : Les projets

➤ **Création de deux nouvelles crèches municipales...**

Création dans l'ancienne maison Achon inoccupée, située 13 rue Sainte Catherine à Moissac, d'une micro-crèche de 12 places et du Lieu d'accueil enfant parent (LAEP).

Transfert de la gestion de l'équipement halte-garderie CAF à la commune de Moissac avec une évolution du fonctionnement de la structure. L'évolution du fonctionnement de l'EAJE a nécessité la réalisation d'un programme de travaux pour revoir certains espaces et équiper l'office pour la fourniture des repas.

Jours d'ouverture pour ces deux nouveaux équipements :

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi (5 jours en semaine) : de 7h30 à 18h30
- Et fermeture durant les congés scolaires.

➤ **Elaboration du projet de territoire dans le cadre d'une Convention Territoriale Globale**

Cette convention signée pour 5 ans est un cadre politique et stratégique qui permet de formaliser un projet de territoire sur des champs d'intervention communs avec l'ensemble des institutions et des acteurs locaux impliqués, et ainsi de structurer les politiques locales de proximité. Sont concernées les champs d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logement, accès aux droits et numérique, mobilité, santé et tout autre susceptible d'émerger lors de l'étude préalable à la formalisation du projet de territoire.

La démarche s'appuie sur les besoins identifiés et partagés à l'échelle de la communauté de communes, pour définir un plan d'actions associant l'ensemble des partenaires.

La création de la Communauté de Communes Terres des Confluences le 1er janvier 2017 découle de la fusion des Communautés de Communes Terres de Confluences et Sère-Garonne-Gimone et l'extension aux communes de La Ville Dieu du Temple et de Saint Porquier. L'EPCI regroupe 22 communes et comptabilise 42 200 habitants.

Situation actuelle : actions et équipements petite enfance existants sur la Commune

Sous la responsabilité du Directeur Général des Services, le service petite enfance participe au développement de la transversalité de l'action municipale en direction de l'enfance et de la jeunesse (aspects éducatifs et pédagogiques), et à ce titre fait partie intégrante du pôle Enfance-jeunesse.

La volonté des élus est d'exercer l'ensemble de la compétence Enfance : l'objectif est de faciliter les démarches des familles, de la petite enfance, en passant par l'enfance (service des écoles, accueil de loisirs) jusqu'à l'adolescence.

Le service Petite Enfance est maintenant implanté dans le Pôle Enfance Jeunesse et Petite Enfance (EJPE), rue des Mazels, comprenant 5 services, travaillant en transversalité :

- Service transversal : Accompagnement des Enfants en Difficultés/ Enfants en situation de Handicap (AED/ AESH)
- Service Petite Enfance
- Service Accueil scolaire et de loisirs
- Service du personnel des écoles
- Service Enfance

Détails pour la petite enfance :

- La Crèche « Les Grappillous », du lundi au vendredi (créée en 2007)
- La Petite Crèche « Bulle de Bébé » : du lundi au vendredi (créée en 2023)
- La Micro-Crèche « Achon » : du lundi au vendredi (créée en 2023)

- Le LAEP (lieu d'accueil enfants – parents) : il appartient au Réseau Parentalité 82 et participe aux réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap). L'objectif est d'agir pour et avec les parents. Ces réseaux sont destinés à soutenir sous toutes ses formes l'exercice de la parentalité.

C'est un espace de rencontre et de découverte pour les parents et les futurs parents et les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte : implanté en 2023 dans les 2 quartiers prioritaires de la ville (près des nouvelles crèches), il évolue donc pour se rapprocher des crèches, lieux d'accueil des parents.

- La Ludothèque a déménagé en 2023 pour rentrer dans le projet de la médiathèque, accueil de tous, enfants, jeunes, adultes, parents
- Le Relais Petite Enfance Itinérant Intercommunal qui permet de faciliter, au quotidien, les démarches des familles et des professionnels « assistantes maternelles ou agréées ».
- Les consultations de la PMI avec une animation en salle d'attente
- Six écoles maternelles
- Un centre de loisirs maternel, pour les 3-6 ans
- Un service Enfants en Difficultés/ Enfants en Situation de Handicap (AED/AESH)
- Participation à un réseau partenarial « Réseau Parentalité 82 » ayant pour objectifs :
 - o Échanger sur les pratiques
 - o Créer un lieu de ressources et de veille documentaire
 - o Construire ensemble

Les autres organismes, faisant partie du réseau partenarial des trois crèches

Le CHRS « Espace et Vie »,
Le Pôle social de Moissac,
La Maison Familiale Rurale,
Les établissements scolaires,
La bibliothèque,
Le centre culturel,
L'EHPAD,
Le CAMPS (centre d'action médico-sociale précoce),
Le SESSAD (service d'éducation spécialisée de soins à domicile),
L'aide sociale à l'enfance...

Les organismes de tutelle

La Caisse d'Allocations Familiales
La Mutualité Sociale Agricole
La Direction de la Solidarité Départementale (Protection Maternelle Infantile)

PROJET D'ACCUEIL DE LA MICRO-CRÈCHE ACHON

SERVICE PETITE ENFANCE DE MOISSAC

Ce projet présente les prestations d'accueil proposées, précisant les durées et les rythmes d'accueil. Il détaille les dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique.

Il présente succinctement les caractéristiques administratives des établissements aux familles. La présentation détaillée relève du règlement de fonctionnement.

Enfin, il décrit les diverses compétences professionnelles mobilisées ainsi que les temps de réunions, formation et analyse de pratique.

I- Différents accueils collectifs

Les crèches ont pour mission de créer un espace d'accueil spécifique à la Petite Enfance permettant d'accueillir des enfants de 2 mois à 3 ans avec un accueil régulier ou occasionnel, au choix des familles. L'offre d'accueil proposée s'adresse à un public diversifié : familles ayant un besoin d'accueil régulier, familles souhaitant un accueil occasionnel ou d'urgence. La structure n'impose pas de condition d'activité professionnelle ni de condition de fréquentation minimale.

L'accueil régulier, se caractérise par sa répétition dans le temps, par la possibilité de planification par les parents et de sa réservation auprès de la structure.

L'accueil occasionnel se définit comme étant un accueil irrégulier ou tout à fait ponctuel ne pouvant donner lieu à contractualisation.

Les modes d'accueil sont diversifiés : temps partiel, temps complet et à la carte, selon les besoins des familles.

Dans certains cas, **un accueil d'urgence** peut être effectué. L'accueil d'urgence est exceptionnel lorsque les besoins de la famille ne peuvent pas être anticipés. Une place supplémentaire est destinée notamment aux urgences sociales ou familiales. Dans ce type d'accueil, l'enfant n'a jamais fréquenté la structure : il est accueilli avec ou sans période d'adaptation car la famille a un impératif et a besoin de confier son enfant pour quelques heures.

L'accueil peut être prévu jusqu'au 4^{ème} anniversaire des enfants en vue de faciliter l'entrée à l'école ou pour tenir compte de la maturité des enfants ou de leur handicap.

1.1 Familles vulnérables

En application de l'article D. 214-7 du CASF, les établissements d'accueil du jeune enfant réservent des places d'accueil pour des enfants de personnes visées à l'article L. 214-7 (dont notamment des demandeurs d'emploi ou personne en insertion).

Le nombre de places réservées à ce titre est fixé par le gestionnaire de l'établissement ou du service. Ce nombre ne peut être inférieur à « une place par tranche de vingt places d'accueil ». Ainsi, la Micro-Crèche Achon a une place réservée.

Remarque : La Micro-Crèche Achon est un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) (articles R. 2324-17 et R. 2324-46 du Code de la santé publique). Elle est concernée par les missions confiées aux modes d'accueil à l'article L214-1-1 du Code de l'action sociale et des familles (article 2 de l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021).

Celles-ci précisent notamment que les EAJE « contribuent à l'inclusion des familles et la socialisation précoce des enfants, notamment ceux en situation de pauvreté ou de précarité [... et] favorisent la conciliation par les parents de jeunes enfants de leurs temps de vie familiale, professionnelle et sociale, notamment pour les personnes en recherche d'emploi et engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et les familles monoparentales ».

Les modalités de fonctionnement des équipements et services d'accueil des enfants de moins de six ans facilitent l'accès aux enfants de familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail ou en raison de la faiblesse de leurs ressources, notamment selon les modalités définies à l'article L. 214-7 du présent code. »
Par conséquent, il convient de retenir que, les trois crèches ont l'obligation de répondre à leurs obligations citées par les articles L. 214-1-1 et L. 214-2 du CASF dans le cadre des dispositions. (Obligations d'inclusion des enfants de personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale.)

1.2 Profil des parents engagés dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

Ce profil des personnes en charge d'un enfant est défini dans l'article L. 214-7 du CASF :

- Demandeurs d'emploi ;
- En insertion sociale ou professionnelle (cela peut notamment désigner les personnes éloignées de l'emploi qui sont engagées dans une formation initiale ou continue, dans une activité d'insertion par l'activité économique) ;
- Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA).

1.3 Accueil d'enfant porteur de handicap ou atteint de maladie chronique

La micro-crèche se doit de permettre l'accès aux enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique.

Des enfants porteurs de handicap ont déjà été accueillis sur la structure. Des membres du personnel ont suivi des formations sur l'accueil du handicap.

Un temps d'échange sera organisé entre la famille et le référent santé et accueil inclusif de la structure afin de préciser les modalités de prise en charge. En cas de nécessité un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pourra être élaboré.

Les outils utilisés pour l'accueil du handicap sont également riches à exploiter pour le développement des enfants non porteurs de handicap.

Les objectifs sont :

- Mettre en place des outils facilitant l'accueil des enfants en situation de handicap,
- Favoriser le développement de tous les enfants,
- Sensibiliser les familles sur l'accueil d'enfants en situation de handicap,
- Banaliser la différence (handicap ou non, culturelle, sociale...).

L'équipe utilise et met en place des pictogrammes séquentiels (lavage des mains, ...) ou pour des repères spatiaux (vestiaires,), pour travailler sur l'expression des émotions.

Ce projet est travaillé avec le service transversal AED-AESH (voir partenaires)

II- Capacité et organisation

- **Micro-crèche Achon : 12 places**, « âges mélangés » du bébé au jeune enfant (6 non marcheurs et 6 marcheurs) avec la possibilité de proposer aux enfants 2 espaces de sommeil (un dortoir pour les plus jeunes, un dortoir pour les plus âgés). Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 et fermée les week-ends, les jours fériés, les ponts et durant les congés scolaires.

Pour des raisons d'organisation et de formation, d'analyse de pratique, des fermetures partielles exceptionnelles peuvent intervenir en cours d'année : à l'occasion de l'organisation de la fête de fin d'année des enfants, du Festival de Petitouts, des journées pédagogiques... Les parents sont prévenus dès que les dates sont fixées.

La priorité d'accueil est donnée aux familles moissagaises ou n'ayant pas de structure d'accueil sur leur commune de résidence.

Les modalités de préinscription et d'admission sont définies dans le règlement de fonctionnement.

Cet accueil Petite Enfance est réalisé en articulation et complémentarité avec les modes de garde existants sur le territoire (Relais Petite Enfance Intercommunal).

III-Missions des établissements d'accueil de jeunes enfants

Les EAJE permettent de répondre à une double mission :

- Être un mode d'accueil pour les enfants issus de toutes les catégories sociales et pour les familles des enfants accueillis de toutes origines socio-économiques,
- Être un lieu de socialisation avec des fréquentations variables pour les enfants.

Ainsi, la micro-crèche présente de nombreux avantages :

- Répondre avec souplesse à la diversité des demandes des familles moyennant de préserver la qualité de l'accueil pour les enfants,
- Proposer des réponses multiples aux demandes ou aux situations de familles,
- Permettre de satisfaire les familles dont le besoin peut changer au fil du temps (période de travail et de non activité – travaux saisonniers),
- Accompagner les enfants porteurs de handicap en lien étroit avec les partenaires (PMI, CAMSP) ou le service AED-AESH. Cet accueil demande une démarche spécifique qui inclut la nécessité d'un avis médical.

Et apporte :

- Des réponses multiples aux demandes ou aux situations des familles et de satisfaire les familles dont le besoin change,
- Un rôle social en permettant à des familles de bénéficier d'un mode d'accueil pour leur enfant et renforcer le lien social,
- Un bien-être aux enfants, nécessaire à leur éveil et à l'épanouissement de chacun d'entre eux,
- Un rôle éducatif et d'intégration notamment pour ceux atteints de handicap,
- Un rôle d'aide auprès des familles qui en expriment la demande (en faisant du lien avec un accompagnement vers le LAEP- espace de parole, d'écoute, lieu ressource pour les parents)

IV- Composition de l'équipe

Selon l'Article L.214-1 du CASF :

« Les personnes physiques ou morales qui assurent l'accueil du jeune enfant :

1° Veillent à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement physique, psychique, affectif, cognitif et social des enfants qui leur sont confiés ;

2° Contribuent à l'éducation des enfants accueillis dans le respect de l'autorité parentale ;

3° Contribuent à l'inclusion des familles et la socialisation précoce des enfants, notamment ceux en situation de pauvreté ou de précarité ;

4° Mettent en œuvre un accueil favorisant l'inclusion des familles et enfants présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques ;

5° Favorisent la conciliation par les parents de jeunes enfants de leurs temps de vie familiale, professionnelle et sociale, notamment pour les personnes en recherche d'emploi et engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et les familles monoparentales ;

6° Favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes. »

Chaque agent se complète par ses diplômes et compétences propres.

4.1 Responsable du Service Petite Enfance

Son bureau est situé au Pôle Enfance Jeunesse Petite Enfance. Elle assure une permanence une demi-journée par semaine sur chacune des structures et plus selon les besoins des familles et des équipes (réunion...).

En lien permanent avec les directrices, elle assure le suivi de la qualité des établissements, en fonction du projet éducatif de chaque structure. Elle intervient sur l'ensemble des aspects administratifs, financiers et commerciaux des structures par la mise en place :

- Des contrats des familles et des professionnels,
- De la facturation,
- Des relations avec la CAF et les autres partenaires,
- Des budgets et la comptabilité.

4.2 Direction

Au sein de la micro crèche Achon, une éducatrice de jeunes enfants assume la responsabilité et la gestion administrative et éducative de la structure, en lien avec la responsable du service Petite Enfance.

La référente technique a pour missions :

- D'encadrer, dynamiser, animer autour du projet d'établissement,
- D'organiser des réunions d'équipe,
- D'assurer l'organisation du travail et des plannings du personnel,
- D'animer et soutenir le travail d'équipe,
- D'organiser, d'assurer la promotion et garantir l'accueil des enfants et des familles,
- De gérer les congés, les commandes,
- D'accueillir les stagiaires.

4.3 Educatrice de jeunes enfants

L'éducatrice de jeunes enfants :

- Participe à l'organisation et à la promotion d'un accueil de qualité des enfants et des familles,
- Participe à l'encadrement et à l'animation de l'équipe pluridisciplinaire autour du projet d'établissement,
- Elabore, suit et évalue le projet éducatif de l'établissement,
- Participe à l'animation des réunions de coordination des professionnels de la structure,
- Assure la fonction de continuité de direction en l'absence de la directrice.

4.4 Auxiliaires de puériculture et adjointes d'animation

Les auxiliaires de puériculture et adjointes d'animation veillent au bien-être des enfants en les accompagnant dans tous leurs temps de vie (repas, hygiène, sommeil, activités...).

4.5 Agent d'entretien

L'agent d'entretien assure la propreté des locaux, l'entretien du linge ainsi que la préparation des repas.

4.6 Référent santé et Accueil Inclusif

Le référent santé est une puéricultrice.

Ses missions se déclinent comme suit :

- Informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique,
- Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles,
- Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins,

- Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière,
- Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels et des parents,
- Contribuer au repérage des enfants en danger ou en risque de danger,
- Procéder si nécessaire, avec l'accord des parents ou du responsable de l'EAJE, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale.

V- Travail d'équipe

5.1 Temps de réunion

- **Réunions d'équipe au moins une fois par mois.** Participe à ces réunions l'ensemble du personnel. Chacun doit se sentir impliqué dans la démarche pédagogique. Chaque membre du personnel a un rôle à tenir pour le bon fonctionnement de la structure et pour le bien-être des enfants. De plus, ces moments d'échange permettent une cohérence de l'intervention des adultes indispensable au public accueilli.
- **Groupes de travail :** temps de réflexion sur un sujet spécifique (l'alimentation, l'hygiène, les expériences), de partager ses compétences et ses points de vue. Ils permettent aux professionnels de s'investir dans la réflexion, d'être pilote et ainsi de se créer une identité professionnelle.
- **Journées pédagogiques :** afin d'impulser une dynamique d'équipe, de renforcer les liens entre les professionnels. Des thèmes pédagogiques sont abordés afin de faire évoluer les pratiques ou se questionner sur les pratiques actuelles. Des apports théoriques sont apportés.
- **Cartographie des attentes professionnelles et bilans réguliers** avec la directrice afin d'assurer un suivi individuel avec chaque agent, de l'accompagner dans sa démarche de professionnalisation en lui donnant des pistes d'action. Ce temps permet une prise de conscience de ses forces et faiblesses. Selon ses forces, mise en place de nouveaux objectifs (pouvoir accompagner un autre professionnel). Selon ses faiblesses, pouvoir s'améliorer avec des objectifs concrets.
- **Réunions du service Petite Enfance :** Participation des directrices de chaque crèche et de la responsable du service petite enfance afin de transmettre les informations « petite enfance » entre les différentes structures, les informations et les projets de la collectivité. Ces réunions ont pour objectif de faire part des problématiques rencontrées, de partager ses expériences, de construire les outils communs pour gagner en efficacité, de réinterroger sa pratique au regard du projet. Ces réunions sont un espace de libre parole, elles sont riches en analyse de la pratique.
Tous les outils mis en place actuellement permettent aux équipes de s'épanouir et d'avancer ensemble harmonieusement.
- **Réunions au Pôle EJPE :** Ces réunions de travail ont pour but de coordonner les actions du secteur petite enfance avec les actions des autres services du pôle Enfance Jeunesse Petite Enfance.
- **Coordination Petite Enfance :** une fois par trimestre, afin de continuer l'élaboration collective d'un plan d'action pour les familles moissagaises avec tous les acteurs de la petite enfance du territoire (CAF, PMI, Mairie, Education Nationale...)
- **Les échanges entre structures :** des manifestations communes avec les structures de la ville de MOISSAC (CCAS, Mairie, CAF, Conseil Départemental)

accueillant des jeunes enfants sont organisées, notamment à l'occasion du Festival des Petitouts (en juin) et des Petitouts en Fête (en décembre). Ils maintiennent le lien entre les différentes structures et offre une vision homogène de la Petite Enfance sur MOISSAC : pour les enfants, les parents, les professionnels, les acteurs.

5.2 Temps de formation

5.2.1 Groupe d'analyse de pratique

Les membre de l'équipe chargés de l'encadrement des enfants participent à raison de 1h30 par trimestre (soit 6h/an) à des groupes d'analyse de la pratique professionnelle. Ces séances d'analyse de pratique se déroulent en dehors de la présence des enfants, par groupe de 15 personnes maximum. Elles sont animées par un professionnel qualifié n'appartenant pas à l'équipe d'encadrement.

Ces groupes d'analyse de pratique aide à donner du sens à ce que l'équipe fait au quotidien et permettent de prendre du recul sur l'exercice de son métier au quotidien.

5.2.2 Formation continue

En devenant professionnel de la petite enfance au sein des crèches, chaque professionnel s'engage à se former continuellement. C'est grâce à cette formation continue que la prise en charge des enfants sera optimale, bienveillante et en harmonie avec notre ambitieux projet.

Depuis octobre 2016, l'équipe s'est formée à des principes de la petite enfance :

- ✓ La CNV (Communication Non Violente) / La formulation positive
- ✓ La Bientraitance en Etablissement d'Accueil Petite Enfance
- ✓ La communication gestuelle associée à la parole
- ✓ Le portage

Un plan de formation est établi chaque année ou chaque agent a la possibilité de se former selon ses besoins sur un thème spécifique de la Petite Enfance.

En liaison avec le CNFPT, elle est une des conditions de maintien et de développement de la qualité du service.

5.2.3 Outils

- **Mise en place d'un planning variable**, selon un roulement. Chaque agent assure les différents moments de la journée de l'enfant et peut ainsi échanger avec les parents, chaque professionnel étant unique et apportant sa spécificité dans la rencontre.
- **Mise en place de protocoles**, il s'agit d'une base de travail pour la cohérence des pratiques professionnelles. Ils permettent de trancher de manière neutre en cas de désaccord.

LE JEUNE ENFANT AU CŒUR DU PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

Ce projet précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle, et pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons.

Ce projet est une trame éducative autour de valeurs respectant les besoins de l'enfant et son individualité dans un lieu collectif.

Il permet de comprendre la complexité du travail éducatif au sein des structures d'accueil petite enfance.

Il fait prendre conscience de la responsabilité qu'a l'équipe, à travers ses actes éducatifs au quotidien, pendant les premières années de vie de l'enfant, puisqu'ils participent aux fondements de l'adulte de demain.

Il est également un support pour accompagner les stagiaires dans leur période d'observation et de compréhension du travail effectué au sein des crèches.

Au fil des journées pédagogiques se tisseront, autour de ce projet, les différentes expériences et observations des professionnels qui viendront enrichir et donneront vie aux crèches.

Le respect du projet envers les enfants s'articule autour d'un accompagnement réfléchi de l'équipe afin que chacun puisse s'engager dans les missions qui leur incombent. Les professionnels sont en mesure de construire un environnement affectif sécurisant pour l'enfant (contact, portage, temps individuel).

I- Personnalisation de la prise en charge de l'enfant

L'admission et l'accueil sont des notions essentielles. Il est nécessaire que l'ensemble du personnel consacre du temps à l'enfant et aux parents pour favoriser une bonne intégration dans la structure.

L'ensemble du personnel doit aider l'enfant à aborder cette expérience de séparation avec ses parents et le préparer à découvrir un nouveau mode de vie.

Une adaptation progressive de l'enfant et de ses parents est mise en place.

II- L'accueil des parents et de leur enfant

La responsable petite enfance et la référente technique consacrent un temps suffisant afin d'expliquer, le fonctionnement de la structure, les formalités d'inscription et l'établissement du contrat. Elles interrogent la famille sur ses attentes.

La référente technique définit la durée de la période d'adaptation en concertation avec les parents en fonction de leurs disponibilités, de leurs besoins d'accueil et des réactions de l'enfant.

L'équipe est présentée aux parents et à l'enfant.

Les locaux sont visités par les parents et l'enfant. Il est important que le jeune enfant soit associé à cette visite lui permettant de découvrir les différents espaces où il évoluera prochainement et de ne pas être projeté immédiatement dans un monde inconnu.

III- La phase d'adaptation

Lorsque l'enfant vient au monde, il découvre un monde inconnu donc possiblement effrayant. La première figure d'attachement qu'il rencontre (les parents) va le rassurer à travers son regard bienveillant et sa disponibilité constante. Cela permettra à l'enfant de s'éloigner de sa figure d'attachement pour aller explorer le monde.

Il en est de même à son arrivée en crèche : l'enfant arrive dans un univers inconnu, ce qui peut le rendre effrayant. Il va donc s'attacher à des figures supplémentaires d'attachement (les professionnels) en qui ses parents auront confiance, ce qui lui permettra de s'éloigner de manière confiante pour s'aventurer dans les jeux et les apprentissages.

Afin de permettre à l'enfant de s'attacher, la micro-crèche propose une période d'adaptation. C'est une période définie avec la famille qui va permettre à chacun, enfant, parents, professionnels de faire connaissance tout en douceur (environ 1 semaine mais ce n'est pas une règle). L'équipe s'adapte à l'enfant et aux contraintes de temps des familles.

La période d'adaptation permet à l'enfant d'appréhender ce nouveau monde à travers les paroles rassurantes de ses parents.

Cela permet aux parents de vivre des temps avec les professionnels et les autres enfants, de poser des questions et de voir la manière dont les professionnels prennent en charge la vie d'un groupe d'enfants.

Cela permet d'échanger de manière informelle et de créer peu à peu le lien de confiance mutuel. Si le parent commence à se sentir à l'aise, s'il constate qu'il a sa place de parent, l'enfant sentira ce sentiment de bien-être et pourra tout doucement lui aussi créer sa relation de confiance avec le professionnel accueillant.

Du côté des professionnels, c'est l'occasion d'entrer en relation tout en douceur avec l'enfant, d'observer les gestes et attitudes des parents afin de les reproduire pour assurer le lien de continuité. C'est l'occasion d'entrer en relation avec la famille et d'écouter leur projet parental. Ce n'est pas un moment d'inquisition où l'on pose des questions sur l'enfant mais un moment d'échange où l'on prend ce que le parent souhaite livrer à l'équipe.

IV- De la transmission vers la communication

La transmission est un échange verbal mettant en lumière des informations, des savoirs, des observations afin d'assurer une continuité dans la prise en charge de l'enfant. La transmission est une sorte de transfert de données à sens unique.

La communication désigne l'échange complet d'informations entre deux supports de communication. Cet échange s'établit par une communication basée sur l'honnêteté, la transparence, le non jugement, la disponibilité.

Elle a pour objectif de mieux connaître l'enfant afin d'assurer une continuité entre la maison et le lieu d'accueil.

V- Prise en charge au quotidien

L'accueil de l'enfant est aussi celui des parents. En effet, un temps est toujours privilégié, à l'arrivée et au départ de l'enfant afin de permettre un réel échange, des dialogues entre l'équipe et les parents (surtout les bébés car les questionnements des parents sont plus nombreux).

5.1 L'accueil

Tous les matins, les parents et leur enfant sont accueillis par une personne de son unité de vie.

Les parents prennent le temps de dire « au revoir » à leur enfant. Le professionnel invite alors l'enfant à rejoindre ses petits camarades, il facilite la séparation entre les parents et l'enfant tout en recueillant des informations sur le week-end, la nuit passée, son réveil, son biberon afin d'être attentif à son équilibre.

Afin de faciliter cette séparation, l'enfant peut se munir d'un objet transitionnel (doudou, linge ayant l'odeur de la maison) qui l'accompagnera tout au long de la journée. (Cf. Annexe 2 : Le doudou).

5.2 Le départ de l'enfant

C'est le moment de retrouvailles avec les parents et c'est au tour des professionnels de leur raconter les petits événements de la journée de leur enfant. L'équipe doit rendre positives les retrouvailles. Un tableau d'affichage à l'aide de pictogrammes indique les activités réalisées par les enfants au cours de la journée.

Si un problème important se déroule dans la journée, il est abordé en équipe et si nécessaire, la directrice interpelle les parents.

5.3 La restauration

Pour les bébés, les parents fournissent le biberon, lait maternel, le lait maternisé et l'eau.

Le lait maternel sera transporté selon le protocole établi par la structure.

Le lait en poudre sera non ouvert et identifié au nom de l'enfant.

Les biberons seront préparés sur place dans la biberonnerie, en suivant les protocoles. Les ingrédients sont stockés dans le local spécifique prévu à cet usage.

Dès que l'enfant est en mesure de manger des mixés, le repas est fourni par la structure en liaison froide ainsi que le goûter de l'après-midi.

Le repas est fourni dans son intégralité, distribué dans un plateau repas (*Cf. Annexe 3 : Le repas / Plateau repas*)

5.4 Le sommeil

Le rythme de chaque enfant est respecté, quel que soit son âge. Les enfants peuvent être couchés tout au long de la journée en fonction de leur besoin. Les réveils se font de façon échelonnée.

Afin de garder ses repères, chaque enfant a un lit identifié dans un dortoir définit. (*Cf. Annexe 4 : Le sommeil du jeune enfant en collectivité*).

5.5 L'hygiène des enfants

Une liste des fournitures pour l'hygiène des enfants est remise à chaque famille (avec le règlement de fonctionnement).

Les changes de couches sont effectués en fonction des besoins de chaque enfant. Avant et après chaque change de couches, le matelas à langer est minutieusement désinfecté. De plus, le personnel se lave les mains avant et après chaque soin donné à l'enfant, ceci pour éviter au maximum toute source de contamination.

Les couches, sont fournies par la structure sauf en cas d'intolérance. Le change est réalisé au gant, à l'eau et au savon. Une crème de change fournie par la structure peut être appliquée en cas de besoin, dans le respect du protocole établi.

Le contrôle des sphincters est une étape dans le développement de l'enfant et n'est possible que si l'enfant a atteint une certaine maturité physiologique, à l'âge de 18 mois environ. L'éducation à la propreté est faite en respectant le développement physiologique d'un enfant et en collaboration avec la famille. L'équipe de la crèche propose le pot ou les toilettes en fonction du rythme et des besoins de chaque enfant. Les professionnels n'obligent jamais l'enfant à rester sur le pot. Ils sont attentifs à ses désirs de faire « comme les grands » pour peu à peu accompagner l'enfant dans son autonomie.

L'équipe propose à l'enfant de se laver les mains avant chaque repas et après chaque passage aux toilettes. Des lavabos à la hauteur des enfants permettent l'hygiène des mains.

Après avoir mangé, l'enfant est invité à se nettoyer le visage avec un gant de toilette individuel humidifié.

5.6 Le traitement du linge

Les draps, serviettes de toilette, gants de toilette, couvertures, bavoirs sont fournis par la structure.

L'entretien du linge est assuré sur place par l'agent d'entretien qui respecte des règles d'hygiène et protocoles établis par la Référente Santé Accueil Inclusif.

5.7 L'hygiène des locaux, du matériel et du personnel

L'environnement matériel des enfants, locaux, mobiliers et jeux sont entretenus quotidiennement en respectant les protocoles établis par la structure. Durant la présence des enfants, l'agent d'entretien et l'ensemble du personnel assurent l'entretien courant. Le soir, après le départ des enfants, les agents assurent l'hygiène des locaux.

Chaque membre du personnel possède un vestiaire individuel et porte une tenue et des chaussures de travail spécifique à la crèche. L'entretien des tenues est réalisé quotidiennement au sein de la structure.

5.8 Les équipements et matériels

Chaque espace de la structure est équipé de tout le mobilier nécessaire au déroulement des activités et adaptés aux enfants.

5.9 La conception des locaux

L'aménagement de l'espace a été étudié pour que chaque enfant puisse évoluer à son rythme dans un milieu stimulant, répondant à ses besoins psychomoteurs, sensoriels mais aussi où il peut se poser quelques instants pour pouvoir rêver tout simplement.

Un espace principal est prévu pour chaque unité de vie avec des espaces complémentaires nécessaires pour les activités, des temps spécifiques, des séparations possibles du groupe d'enfants.

Un espace d'accueil permet à la famille de déshabiller (manteau, chaussures) son enfant dès l'arrivée, et de le rhabiller pour partir. Chaque enfant possède un casier ou porte-manteau afin d'y entreposer ses affaires personnelles.

Les dortoirs, bien isolés, équipés de lits permettant de veiller au respect des rythmes des enfants, en raison des couchages à différents moments. Les portes sont équipées d'une petite ouverture occultable afin d'assurer une surveillance régulière.

Les salles de change ont un accès direct des lieux de vie.

Un espace parent est également aménagé afin de répondre à un accueil de qualité des parents et de favoriser les échanges avec les professionnels de la structure.

5.10 Les espaces extérieurs

Au sein de la micro-crèche, l'équipe privilégie les sorties dans le jardin, et cela peu importe la météo. C'est pourquoi les enfants doivent être équipés de la tête aux pieds, selon les saisons.

Accéder au monde extérieur permet aux enfants de vivre des moments insolites loin des écrans, d'observer la nature, de courir, de grimper, de leur inculquer le respect de l'environnement, de jouer sans être enfermés, d'utiliser tous leurs sens... : pouvoir leur offrir des temps en extérieur est une richesse.

Effectivement, la nature offre de nombreux bienfaits : de l'air, de l'espace et un moyen de combattre les microbes. Elle n'est également pas sans risques : comme en intérieur, nous pouvons nous faire du mal, nous salir, nous faire piquer. L'équipe est présente pour accompagner les enfants durant leurs expériences en plein air. En inscrivant l'enfant au sein d'une des crèches de Moissac, le parent accepte que son enfant sorte dans les jardins tous les jours, par tous les temps.

La micro-crèche dispose d'un espace extérieur aménagé de manière à pouvoir utiliser des jeux extérieurs en toute sécurité. Un auvent permet les sorties par tous les temps. Des espaces verts sont également aménagés.

Dans un souci de sécurité, la structure est fermée par une clôture.

VI- Valeurs et projets véhiculés par les structures

6.1 Qui est le jeune enfant ?

Pour accompagner un enfant de moins de trois ans et pouvoir l'emmener sur le chemin de l'autonomie en lui permettant de développer son sentiment de confiance, d'estime de soi, et de curiosité, il faut avant tout comprendre le fonctionnement bien à part des enfants de moins de trois ans.

Pour accompagner le tout petit, il faut avoir une grande qualité d'empathie, une grande capacité d'adaptation, comprendre qu'il ne fonctionne pas comme un adulte, afin de lui apporter tout ce dont il a besoin pour s'épanouir pleinement.

Les neurosciences sont les études scientifiques du système nerveux, tant du point de vue de sa structure que de son fonctionnement, depuis l'échelle moléculaire jusqu'au niveau des organes, comme le cerveau, voire l'organisme tout entier.

Le développement d'un jeune enfant dépend :

- ✓ De la façon dont son cerveau va se structurer
- ✓ Des connexions qui se formeront et se modèleront
 - Grâce aux nombreuses expériences qu'il va faire
 - Grâce à l'influence positive de son environnement à la fois stable et stimulant
 - Grâce à la qualité et la quantité des interactions avec les personnes de son entourage

L'enfant avant 3 ans ne réfléchit pas comme un adulte. Lorsqu'une réflexion est menée avec le point de vue de l'enfant et non uniquement comme un mode d'accueil utile aux parents, alors les pratiques évoluent et s'adaptent tant à l'évolution des connaissances qu'aux changements sociaux.

Au sein de l'établissement, l'équipe étudie et élabore sa pratique professionnelle au regard du fonctionnement du cerveau du jeune enfant. Ce n'est pas l'enfant qui va s'adapter à nos pratiques d'adulte, mais bien l'adulte, le professionnel qui adaptera ses pratiques pour le bien-être et le développement de l'enfant.

La mission du service est de se demander de quoi l'enfant a besoin, comment il interagit avec son environnement, comment lui apporter des réponses adaptées pour qu'il puisse avoir des bases solides pour se socialiser et apprendre la vie en société.

Mission plus que difficile en collectivité car le bébé a besoin d'une personne envers qui s'attache pour pouvoir explorer et ainsi pour comprendre le monde. Il a besoin de construire son identité et son individualité avant de pouvoir être un être sociable.

6.1.1 Emotions

Le cerveau du petit enfant n'a pas encore établi une très bonne connexion entre la connexion verbale et non-verbale. Les grandes émotions sont souvent effrayantes pour les enfants, c'est-à-dire qu'ils ont peur de leur propre colère. Ils font l'expérience des caractéristiques physiologiques des réactions émotionnelles avant de savoir quelles sont ces réactions.

D'autant plus qu'ils ne peuvent pas encore les exprimer verbalement. Certaines personnes pourraient qualifier ces vives réactions de « caprices » ou encore de troubles pathologiques. Seulement, l'enfant ne contrôle pas ces moments de crise, il ne fait pas « exprès » ou avec une « intention ». Cela s'explique par une immaturité cérébrale. Le cerveau supérieur de l'enfant n'est pas assez développé pour pouvoir gérer de telles impulsions et émotions. Ils ne peuvent pas prendre du recul, ou même y réfléchir. Selon la chercheuse Caroll Izard, apprendre à mettre des mots sur les émotions permet d'établir cette connexion verbale et non-verbale.

Sans les mots, la vie émotionnelle de l'enfant peut être troublée. Catherine Gueguen, pédiatre à l'Institut hospitalier franco-britannique, rappelle que « tant que le cerveau n'a pas atteint sa pleine maturité, les processus de gestion des émotions, des affects ne sont pas totalement fonctionnels. Cela explique les difficultés que l'enfant peut avoir pour contrôler, maîtriser ses réactions émotionnelles ou affectives. ».

A savoir que le cerveau atteint sa pleine maturité aux alentours de 25 ans. « Ces considérations sur le développement et la maturation du cerveau de l'enfant permettent de comprendre que le petit enfant n'a pas, physiologiquement, la capacité à gérer l'ensemble des situations et des émotions auxquelles il est confronté. L'enfant ne peut pas réagir comme un adulte. Ce n'est pas qu'il ne sait pas ou ne veut pas, c'est qu'il ne peut pas car ses structures et réseaux cérébraux ne sont pas encore suffisamment fonctionnels. L'enfant va donc réagir spontanément, sans avoir la capacité de prendre du recul, et à maîtriser ses émotions. Souvent il ne comprend pas lui-même ce qui lui arrive. Il est submergé par son émotion qu'il ne peut pas contrôler. »

Le travail, en tant que professionnel de la petite enfance est de :

- Mettre des mots sur les émotions de l'enfant,
- Reconnaître les émotions de l'enfant,
- Consoler un enfant bouleversé par ses émotions,
- Accompagner l'enfant dans la verbalisation de ses émotions,
- Encourager l'expression des émotions,
- Ecouter avec empathie,
- Respecter les émotions de l'enfant.

6.1.2 Ecoute active

« Il est étonnant de constater que des sentiments qui étaient parfaitement effrayants deviennent supportables dès que quelqu'un nous écoute. Il est stupéfiant de voir que des problèmes qui paraissent impossibles à résoudre deviennent solubles lorsque quelqu'un nous entend ». Carl Rogers.

Quand l'enfant a été écouté et entendu, il devient capable de percevoir d'un œil nouveau son monde intérieur et d'aller de l'avant.

L'écoute active est une technique de communication développée à partir des travaux du psychologue Carl Rogers. L'approche est basée sur l'empathie et le regard positif. Elle implique une attitude non jugeante qui libère la parole et les émotions des enfants. Cela les aide aussi à clarifier ce qu'il se passe en eux et ce dont ils ont besoin. C'est un précieux moyen de connexion authentique bénéfique à l'éclosion du sentiment d'être aimé pour soi.

Il s'agit donc de :

- Avoir une intention de bienveillance et de neutralité,
- Reformuler les dires de l'enfant et lui suggérer des mots (notamment le vocabulaire des émotions qu'il n'a peut-être pas encore),
- Poser des questions pour l'inciter à préciser sa pensée quand elle est trop vague,
- Prendre la parole uniquement quand l'enfant a fini de parler,
- Exclure ses propres idées préconçues et toute tentative d'interprétation (ne pas « conseiller »),
- Adopter une attitude physique de disponibilité,
- Le questionner (questions ouvertes),
- Lui donner de nombreux signes visuels et verbaux d'intérêt,
- Reformuler ses propos avec ses propres termes, puis avec les nôtres,
- Pratiquer des silences,
- Tenter de définir le besoin derrière l'émotion,
- Synthétiser la discussion (du problème à sa résolution) et mettre en évidence les solutions trouvées par l'enfant.

6.2 Le respect de l'enfant

Dans une démarche de respect de l'enfant, l'équipe se doit de :

- Prendre en compte les habitudes de vie de chaque enfant,
- Prendre en compte les difficultés familiales,
- Ecouter, observer l'enfant pour pouvoir adapter au mieux sa façon de faire et d'agir, en coopération avec la famille,
- Prendre en compte les éventuels dysfonctionnements comportementaux d'un enfant, en parler en équipe, à un professionnel, à la famille afin de l'informer, de l'aider et de l'orienter,
- Respecter l'activité spontanée de l'enfant et le soutenir dans ses projets
- Respecter le rythme individuel de l'enfant (sommeil, alimentation, temps ludique, temps individuel avec l'adulte etc.) est respecté dans le cadre collectif.

6.3 Les règles

Nous parlons bien de règles. Il s'agit de fixer les règles à l'avance et en collaboration. Les règles ne sont ni des limites, ni des interdits. Elles constituent un cadre, une structure, une organisation. Les enfants détestent les limites, ils adorent les règles !

Le cadre sert :

- A fournir aux personnes des repères structurants et rassurants (« je sais comment les choses doivent ou peuvent se passer »),
- A donner à chacun les éléments de protection et les permissions (les interdits, les droits et les devoirs respectifs, ...) suffisants pour créer un espace de parole, de liberté et de création,
- Sur le plan symbolique, le cadre renvoie à la loi. Si le groupe ne se dote pas d'un tel référentiel commun, le climat en son sein sera vécu comme anxiogène et l'insécurité ressentie par les personnes risque de faire émerger des comportements de repli ou d'agressivité. De plus, la méfiance va croître, les mécanismes de défense propres à chacun vont se faire jour et des luttes de pouvoir sur une base autocratique ont toutes les chances d'apparaître. Lorsqu'il n'y a pas de lois issues d'un processus démocratique, c'est la loi de la jungle qui va primer.

6.4 L'itinérance ludique

« L'objectif principal est de favoriser l'individualité de chaque enfant à travers l'itinérance ludique » (Laurence Rameau)

Il s'agit d'une pédagogie mise en place par Laurence Rameau, issue des enseignements de tous les grands pédagogues et des neurosciences. Le but est de développer une pédagogie qui corresponde vraiment aux tout-petits.

Cette pédagogie se veut :

✓ **Active** : considérer que c'est l'enfant qui est acteur et initiateur, voire auteur de ses actions. L'équipe privilégie l'activité autonome dans un environnement riche et sécurisant, car il est établi que les jeunes enfants apprennent lorsque l'on respecte leurs intérêts et leurs propres recherches de savoirs.

✓ **Interactive** : favoriser les rencontres entre les enfants d'âges différents et privilégier les possibilités de jeux favorisant la coopération, l'entraide, la communication, la négociation entre les enfants et avec les adultes. Il est établi que les jeunes enfants apprennent mieux dans un environnement où le lien affectif et social est particulièrement présent et bienveillant.

L'itinérance ludique s'articule donc autour de 3 grands principes :

✓ **La libre-circulation** : l'enfant n'est plus enfermé dans un seul espace, une seule section. On lui permet d'aller voir ce qu'il se passe, d'aller là où il a besoin d'aller.

✓ **La création d'univers ludiques** : On ne parle plus d'activités mais d'univers ludiques : c'est-à-dire d'espaces de découvertes réfléchis pour l'exploration.

✓ **Le fait que l'enfant soit auteur de son jeu** : grâce aux différents objets ludiques fournis, l'enfant n'est pas seulement acteur de son jeu, il en est l'auteur. Il décide de ce qu'il va faire avec.

La mise en place de l'itinérance ludique nécessite de gros changements de point de vue :

- Se dire que l'on travaille en équipe et non chacun dans son coin section par section,
- Modifier son point de vue par rapport à sa position de professionnel vis-à-vis de l'enfant (ne pas dire à l'enfant comment il faut faire mais mettre en place l'environnement qui va lui permettre de faire),
- Sortir du schéma qui consiste à penser qu'on est un bon professionnel parce qu'on montre une production de l'enfant aux parents,
- Comprendre que le professionnel n'est pas un guide pour l'enfant mais celui qui le voit, le comprend, suit son état émotionnel, l'accompagne dans ses progrès.

6.4.1 Positionnement du professionnel

Au sein des établissements, l'équipe a pensé un positionnement pour chaque professionnel. Les professionnels adoptent soit un positionnement de « phare » soit de « renfort ».

➤ **Positionnement de phare**

Anne-Marie Fontaine utilise la métaphore du phare éclairant les actions des enfants. Le phare s'éteint lorsque les adultes ne cessent de se lever et de se déplacer. Ainsi, contrairement à ce que certains peuvent penser, un professionnel assis et éclairant le jeu des enfants est un professionnel bien plus efficace en termes d'éducation et d'accompagnement qu'un professionnel qui ne cesse « de faire l'abeille ouvrière et de butiner en virevoltant d'une tâche matérielle ou de soin à une autre ».

Cependant, l'adulte phare doit faire attention à ne pas :

- Être un phare éblouissant : s'il intervient trop dans le jeu de l'enfant,
- Être un phare éteint : s'il ne porte pas sa lumière bienveillante sur le jeu de l'enfant, ce qui l'empêche d'être rassuré,
- Être un phare trop éloigné (s'il a l'esprit ailleurs) : s'il n'est pas concentré sur ce que fait l'enfant, ce qui fait que l'enfant se sent seul.

➤ **Positionnement de renfort**

L'adulte renfort est « l'abeille ouvrière » qui virevolte d'une tâche matérielle ou d'un soin à une autre. Il s'agit d'un seul adulte debout, qui se positionne en fonction des besoins des enfants et des autres professionnels. Ce rôle de renfort est très important car il permet aux « phares » de rester allumés.

Ce choix de positionnement permet une référence élargie qui rassure les enfants car le déroulement et le positionnement de chaque professionnel est toujours le même : toujours le même professionnel qui accompagne :

- À l'endormissement
- Aux repas
- Aux temps de change

Seuls les enfants bougent. Ils savent toujours où regarder lorsqu'ils ont besoin d'être rassurés. Ils savent vers qui aller lorsque la faim se fait ressentir ou encore lorsqu'ils sont fatigués. Et cela, car le professionnel, en étant positionné en phare, éclaire constamment sa zone.

6.4.2 La libre-circulation

Les enfants peuvent accéder de façon autonome aux jeux, toilettes, sieste, objets transitionnels. Une crèche avec des portes ouvertes permet aux enfants d'explorer au-delà d'une section ou d'un groupe d'enfants auquel ils sont affectés. L'ouverture donne la

possibilité de franchir le seuil ou pas, sans contrainte ni obligation. C'est ici le choix de l'enfant qui est respecté. (Cf. Annexe 5 : Les droits de l'enfant accueilli en crèche).

L'équipe répond aux besoins d'exploration des enfants. Au fil de la journée :

- Si l'enfant ressent le besoin d'aller d'un espace à un autre et qu'il peut le faire de manière autonome, l'adulte le laisse faire selon son besoin,
- Si l'enfant exprime, par des gestes ou la parole, son besoin de changer d'espace, le professionnel renfort accompagne l'enfant afin de répondre à son besoin (même si un enfant n'a pas la parole, il sait parfaitement se faire comprendre),
- Si un professionnel observe qu'un enfant n'est pas dans l'espace qui correspond à son besoin actuel (ex : l'enfant est dans l'espace concentration mais grimpe sur les tables, jette les jeux au sol), il orientera cet enfant vers l'espace qui semble plus correspondre à son besoin, en l'occurrence l'espace moteur. Si l'enfant ne souhaite pas changer d'espace, le professionnel accompagne l'enfant à s'apaiser par la verbalisation.

Les enfants qui se déplacent en rampant apprécient de franchir les seuils, de se rendre toujours plus loin sous le regard bienveillant des phares.

Les plus petits ne sont pas enfermés dans des parcs. C'est en regardant les enfants mobiles et en étant stimulés par leurs mouvements qu'ils acquièrent l'envie et des facultés supplémentaires pour bouger à leur tour (notamment grâce à la présence de neurones miroirs dans leur cerveau).

Quelques règles sont à respecter :

- Aucun espace n'est ouvert sans un adulte « phare » éclairant la zone
- La libre-circulation n'est pas synonyme d'absence de lieux repères pour les jeunes enfants, ni synonyme qu'ils peuvent faire tout n'importe où. Les espaces dédiés aux activités de la vie courante (manger, dormir, changer la couche...) sont toujours aux mêmes endroits. Les enfants ont leur lit toujours au même endroit, ils mangent toujours au même endroit (mais ont le droit de choisir la place où ils s'assoient), la couche sera changée uniquement en salle de change.

Pour que la libre-circulation ait un sens, divers espaces ont été réfléchis afin que les enfants trouvent l'espace où ils souhaitent aller selon leur besoin :

- Possibilités motrices
- Possibilités sensorielles
- Possibilités imitatives
- Possibilités constructives
- Possibilités artistiques

La libre-circulation n'est que le moyen utilisé pour offrir aux enfants un espace unitaire et vaste dans lequel ils peuvent évoluer et trouver de quoi répondre à leurs besoins (sociaux, affectifs, cognitifs) en choisissant ce qui correspond le mieux à leurs recherches du moment, donc à leurs apprentissages.

6.4.3 La création d'univers ludiques

Par l'itinérance ludique, l'équipe crée plusieurs univers offrant des explorations différentes :

- Univers détente / sensorielle
- Univers exploration / imitation
- Univers déguisement
- Univers moteur
- Univers concentration / jeux de table
- Univers expérimentation / expression

Chaque univers peut cependant être transformé par les enfants, dans le respect de la sécurité de tous et dans celui de permettre à tous les enfants de participer.

Cependant, chaque univers possède ses propres limites et ses propres règles définies au préalable par l'équipe.

Ces règles doivent toujours être formulées de manière positive et répondre de manière cohérente aux besoins des enfants.

Les univers évoluent selon le projet de l'équipe. Les enfants explorent sous toutes les formes, les objets et jeux proposés. Les enfants aiment la répétition, cela les rassure. Et cela leur permet de développer leur imaginaire car ils trouveront toujours une manière de transformer l'objet.

L'itinérance ludique s'adapte selon différentes situations :

- Lorsque l'équipe n'est pas au complet, certains univers sont fermés (aucun espace n'est laissé ouvert sans un phare pour l'éclairer)
- Tous les univers ne peuvent pas être ouverts toute la journée. L'univers expérimentation ou jeux de table sert également d'espace repas.

6.4.4 L'enfant auteur de son jeu

La création d'univers ludiques et la liberté de circulation offrent aux enfants la liberté du jeu. Car un enfant libre dans son jeu sera capable de rester concentré très longtemps car il sera intéressé.

Le jeu n'est-il justement pas jeu parce qu'il est libre et produit par l'enfant sans contrainte ni consigne ?

Dans la structure, l'équipe fait le pari de se détacher de notre vision d'adulte pour s'émerveiller du fonctionnement du cerveau de l'enfant. Le fonctionnement de l'enfant est entièrement tourné vers le plaisir du jeu et vers la satisfaction de la découverte.

Les jeux dirigés ne servent qu'à rassurer les adultes sur les compétences des enfants ou à les valoriser auprès des parents en faisant produire par leurs enfants une œuvre qu'ils pourront montrer. Dans ce cas de jeu dirigé, l'enfant est utilisé et non respecté en tant qu'être à part entière avec ses propres compétences de jeune enfant.

Lorsque l'enfant devient auteur de son jeu, cela lui demande énormément de concentration car il développe ses propres idées et non celles des adultes.

Ici, l'équipe observe les enfants, et propose des univers inspirés de ce que font les enfants afin qu'ils puissent jouer librement et interagir ensemble.

Leur rôle est donc de proposer des univers avec suffisamment de matériel pour que l'enfant puisse construire et/ou déconstruire au gré de ses besoins.

6.5 Les ateliers pédagogiques

Le projet pédagogique évolue. Il s'adapte à l'évolution de la société et au public accueilli. Les activités dites d'éveil ayant pour but une production esthétique ne sont pas adaptées aux besoins du jeune enfant car ces activités ont une finalité imaginée par les adultes. Ces productions, de préférence esthétiques, sont élaborées par les enfants mais très largement influencées par les professionnels.

Or aujourd'hui, ce type d'activité n'est pas adaptée aux tout-petits de moins de 3 ans. Plutôt que d'être influencés, ils ont besoin d'être auteurs de leurs jeux et de manipuler librement pour mieux comprendre le monde qui les entoure. Les activités dirigées, imaginées par les adultes avec des objectifs d'adultes n'ont pas de réel intérêt pour les jeunes enfants.

L'idée n'est pas d'arrêter d'organiser des activités consacrées à la peinture ou aux gommettes mais de le faire différemment. « *Ce qui est à valoriser, ce n'est pas l'œuvre, mais le chemin que l'enfant emprunte dans ses apprentissages* » souligne Laurence Rameau.

L'adulte se positionne de façon à accompagner et non à guider, propose des activités libres et voit comment l'enfant va se les approprier. Le professionnel se doit aussi de réfléchir aux activités qu'il met en place afin de les réajuster si elles ne répondent pas aux besoins du tout-petit.

L'équipe laisse donc les plus jeunes vivre leur vie d'enfant, sans les pousser à produire ou à atteindre des objectifs d'ordre scolaire.

6.6 Projet motricité

Se mouvoir, tout un apprentissage dès la naissance. D'abord l'enfant se tourne du dos sur le ventre, puis du ventre sur le dos, puis il rampe, prend appui sur ses jambes, ses pieds, ses bras, puis s'assoie seul, se redresse et enfin acquiert la marche, il faut encore atteindre la stabilité, la confiance en soi, la connaissance de son corps.

Toutes ces étapes demandent beaucoup de pratique et les professionnels de la petite enfance font en sorte de créer les conditions les meilleures afin de permettre à l'enfant d'expérimenter et de développer ses habiletés en toute sécurité. (Cf. *Annexe 6 : La motricité libre*).

Le développement moteur étant primordial pour le jeune enfant, un intervenant spécialisé dans cette discipline, animateur en gymnastique spécialisé dans la petite enfance, intervient une à deux fois par mois.

La séance se déroule comme suit :

- Accueil et mise en train,
- Utilisation du parcours gymnique (sauter, marcher, s'équilibrer, rouler, faire rouler, grimper, ramper, tourner, escalader, s'appuyer, franchir.../ travail sur l'espace, le temps, le rythme, les volumes, les formes, les couleurs...),
- Motricité fine, créativité (utilisation de balles, bâtons, cerceaux, sacs de riz, jeu avec parachute...),
- Retour au calme (allongé et accompagné d'une musique douce)

6.7 Espace Snoezelen

« Snoezelen » est un mot hollandais qui signifie s'ouvrir à soi, à l'autre en se sentant en sécurité. Au départ ce concept était destiné aux EHPAD et à l'autisme.

C'est une approche, une philosophie, un espace de rencontre pour :

- ✓ Travailler sur la sécurisation, apporter du bien-être, la qualité de présence, l'écoute,
- ✓ Permettre de revenir aux sensations utérines (vibratoire, vestibulaire, tactile). Ces expériences sont marquées dans le corps.

C'est un monde de « sens », d'ouverture, disponibilité, sécurité, confort. La base est la confiance et la sécurisation.

Snoezelen n'est pas l'éveil sensoriel car pour un enfant tout est sensorialité, il est guidé par ses sens et ses émotions.

Les professionnels se doivent de respecter diverses consignes :

- Ne pas penser la fonction de l'objet,
- Choisir des objets sécurisés,
- Ne pas proposer toujours les mêmes choses, varier les propositions (pas seul, pas tout allumé, pas tous les objets sortis).
- Créer une bulle grâce à l'ambiance musicale,
- Prévoir la sortie de l'enfant qui le souhaite,
- Minimiser l'environnement, ne pas tout allumer,
- Privilégier le non verbal, l'adaptation, l'observation, la patience, la non directivité, la sécurité, le confort, le plaisir de l'accompagnement, le partage d'expérience, la présence corporelle.

6.8 Projet communication gestuelle associée à la parole

L'acquisition du langage marque une étape importante dans la vie de l'enfant puisqu'elle lui permet de pouvoir s'exprimer et ainsi de se libérer de la frustration de ne pas être compris.

La communication gestuelle est un outil permettant à l'enfant de rentrer en communication avec l'adulte et de se faire comprendre avant d'avoir accès au langage.

Le projet de communication gestuelle est cohérent avec le projet d'accueil du handicap puisque l'outil proposé à tous est un outil privilégié pour travailler avec les enfants mal entendants.

Cet outil de communication est au service de l'enfant, il a pour objectif de :

- Permettre à l'enfant de pouvoir communiquer avant d'avoir accès au langage, en limitant la frustration,
- Proposer à l'équipe et aux parents un outil de communication facilitant les échanges avec les enfants.

L'équipe a été formée par l'association Signes2mains, ce qui lui permet, au quotidien, d'utiliser des gestes de base (tirés du vocabulaire de la langue des signes) avec des comptines associées, tout en associant le geste à la parole.

Des ateliers peuvent être mise en place avec les parents.

6.9 Le portage

Les professionnels pratiquent quotidiennement le portage afin de répondre au besoin de sécurité affective de l'enfant. Il permet également de créer une relation de confiance.

Le portage favorise l'autonomie de l'enfant. En effet : sensations + sécurité + confort + respect du corps de l'autre = relation de sécurité et de confiance de base = passeport pour l'autonomie !

Il permet les développements suivants :

- Du tonus musculaire du dos (par des stimulations et relâchements),
- Du système vestibulaire (équilibre, perception du mouvement, orientation verticale),
- De la colonne vertébrale et des hanches,
- Au niveau neuronal : fabrication d'ocytocine (hormone du bien-être),
- Intellectuel : confiance en soi = enfant serein.

Le portage favorise le sommeil, la digestion, la thermorégulation. Il réduit également les pleurs et les coliques.

Enfin, le portage prévient la plagiocéphalie et la dysplasie de la hanche.

L'équipe a suivi une formation afin d'utiliser de façon adéquat les divers moyens de portage mis à disposition au sein des structures (maïtaï, filet, sling). (Cf. *Annexe 7 formation portage*).

VII- Une réelle place pour les familles

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Comment penser la coéducation ? Comment construire la cohérence éducative autour de l'enfant ?

La crèche est plus qu'un simple mode de garde.

C'est en effet souvent la raison première pour les parents de confier leur enfant. Mais dès qu'ils franchissent la porte de la crèche, une histoire commence à s'écrire :

- ✓ Celle d'un projet d'accueil autour de leur enfant,
- ✓ Celle d'un partenariat basé sur une relation de confiance pour faire grandir au mieux leur enfant,
- ✓ Celle d'une écoute mutuelle et de partage d'expériences.

Il n'y a pas une seule solution ou une seule règle lorsqu'on élève un enfant mais des milliers de solutions qui doivent émaner en accord avec le projet parental.

La famille pourra se sentir soutenue à travers plusieurs actions mises en place par l'équipe. Pour se sentir à l'aise dans leur rôle, les parents ont besoin d'être accueillis avec respect et empathie.

La démarche éducative doit se situer dans un souci de partenariat pour le bien-être de l'enfant.

7.1 Une écoute du projet familial

➤ La pré-inscription

Lors de la pré-inscription, les familles livrent une partie de leurs attentes, de leurs difficultés. L'attribution des places est détaillée dans le règlement de fonctionnement. Parfois les familles appellent mais la crèche est complète, rendant difficile voire impossible un nouvel accueil. Chaque cas particulier est écouté. Le service regarde quelles solutions peuvent être apportées. Les familles sont également dirigées vers le Relais Petite Enfance Itinérant Intercommunal.

➤ Le rendez-vous d'inscription

Ce premier rendez-vous permet aux parents d'exposer le projet parental, leurs attentes et leurs angoisses. Par son écoute, l'équipe de direction va pouvoir répondre aux différentes questions et rassurer les parents. Ce premier échange est primordial pour comprendre l'attente des parents. C'est l'occasion de parler des choses possibles à faire et des choses non possibles dues aux limites qui incombent à la collectivité. Ainsi, en partant du projet des parents, l'équipe tisse la base de la continuité tant importante lorsque l'on prend en charge un tout petit.

➤ Les transmissions quotidiennes

Il s'agit d'échanges verbaux mettant en lumière des informations, des savoirs, des observations afin d'assurer une continuité dans la prise en charge de l'enfant. Ces échanges s'établissent par une communication basée sur l'honnêteté, la transparence, le non jugement, la disponibilité. Les transmissions ne doivent pas s'arrêter aux bases (repas, sommeil...) mais elles doivent valoriser l'enfant dans ce qu'il a découvert au cours de sa journée.

➤ Un bureau de la direction ouvert

Parler dans l'unité n'est pas toujours évident suivant le moment et les problématiques. C'est pourquoi les familles trouveront toujours une oreille attentive auprès de la direction, soit en se présentant au bureau spontanément, soit en prenant rendez-vous si la direction n'est pas disponible.

Ce sont également des temps importants d'échange individuel qui permettent de soutenir et d'accompagner le parent dans ses interrogations mais aussi parfois de le diriger vers d'autres professionnels si cela est nécessaire.

Toutes ces formes d'écoutes formelles et informelles sont la base d'une construction de relation de confiance primordiale pour assurer un lien de continuité dans la prise en charge de l'enfant. Mais au-delà de l'écoute, l'équipe invite les parents à faire vivre la crèche à travers différentes manifestations.

7.2 Participer à la vie de la structure

C'est pouvoir échanger avec d'autres parents, c'est avoir la possibilité de vivre et de partager des événements avec son enfant dans son lieu d'accueil.

➤ A travers les univers ludiques

Chaque membre de la famille est le bienvenu au sein de la crèche. A travers les univers ludiques, le parent a la possibilité de venir animer un univers (papi joue d'un instrument de musique, maman chante, mamie bricole, papa cuisine etc...). Il s'agira d'un temps préparé avec l'équipe de direction afin que le projet proposé soit en adéquation avec le développement du jeune enfant.

➤ A travers l'observation de son enfant

En concertation avec l'équipe de direction, les parents ont la possibilité de venir jouer avec leur enfant ou de l'observer jouer. La micro-crèche est un lieu adapté pour le tout-petit,

donnant la possibilité d'explorer et de faire des expériences sans danger. C'est un lieu très différent de la maison qui permet de voir son enfant évoluer différemment.

➤ **A travers la participation aux différentes manifestations**

L'année est marquée par des fêtes et des manifestations :

- Des ateliers parents-enfants (semaine nationale de la petite enfance, carnaval),
- Goûters et fêtes de fin d'année,
- Des sorties (bibliothèque, EHPAD).

Pour chaque manifestation, les parents seront conviés à venir partager ces différents moments avec les crèches.

➤ **A travers des rencontres parents / professionnels**

Soutenir la parentalité, faire une place aux familles, c'est aussi créer des temps de rencontre entre adultes pour discuter autour de thèmes qui interrogent :

- Concernant le développement de l'enfant,
- Concernant la place en tant que parent,
- Concernant des thèmes d'actualité.

Pour cela, l'équipe met en place des réunions autour de thématiques choisies par les parents.

➤ **Un règlement à l'écoute du quotidien**

Mettre son enfant dans une collectivité, c'est se confronter à une réalité : l'enfant risque d'être régulièrement malade. Le rôle du professionnel de la petite enfance est d'être garant de la sécurité de tous les enfants accueillis. Il est demandé aux familles, en cas de suspicion de maladie, de consulter un médecin pour la sécurité de l'enfant mais également celle des enfants présents à la crèche.

Afin d'être au plus proche des besoins des familles, les jours d'absence de l'enfant dès la 1ère journée d'absence sont déduits sur présentation d'un certificat médical d'éviction.

Pour enrichir la prise en charge, de nombreux partenariats sont mis en place.

VIII- Le partenariat, un enrichissement

Pour soutenir la démarche éducative de l'équipe, dans un objectif d'ouverture vers l'extérieur, de partage des compétences, les professionnelles développent d'année en année des partenariats avec différents organismes.

8.1 Le service AED-AESH (Accueil Enfants en Difficultés-en Situation de Handicap)

Dans un contexte où les difficultés socio-économiques des familles s'accroissent et où la politique nationale, en faveur des personnes en situation de handicap, vise à leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté, la municipalité de Moissac agit pour permettre à tout enfant en situation de handicap et/ou en difficulté et à leur famille d'être accompagnés.

Situé au cœur du pôle enfance jeunesse et petite enfance, le service AED-AESH regroupe divers professionnels spécialisés (éducateurs spécialisés, accompagnant éducatif et social, éducateur de jeunes enfants, conseiller en économie sociale et familiale etc...) qui œuvrent au quotidien pour garantir le bien-être et l'épanouissement de l'ensemble des enfants de la commune en partenariat étroit avec l'ensemble des acteurs institutionnels internes et externes intervenants auprès des enfants et des jeunes du territoire. Le service offre un espace d'aide et d'accompagnement

➤ **Pour les enfants en situation de handicap :**

La municipalité, en partenariat avec la CAF du Tarn et Garonne, met en place un projet d'inclusion pour que les enfants en situation de handicap ou présentant des maladies chroniques puissent bénéficier, en toute sécurité, d'un accueil adapté à leur situation dans les centres de loisirs, les accueils périscolaires et les accueils petite-enfance de la commune.

En parallèle, les familles peuvent être écoutées, accompagnées et soutenues par des professionnels spécialisés :

- Échanges et écoute autour des difficultés rencontrées,
- Aide à la constitution du dossier MDPH,
- Recherche de professionnels ou de services spécialisés,
- Mise en lien des différents partenaires autour de la famille (école, loisirs, services de soins, services sociaux et éducatifs etc...).

➤ **Pour les enfants en difficulté :**

La municipalité accompagne les enfants qui présentent des difficultés ou des signes de fragilités dans un souci de prévention et de protection.

Les équipes des structures d'accueils municipales bénéficient de formations, de sensibilisations et d'outils spécifiques. Les familles sont informées lorsque des difficultés sont repérées. Les professionnels du service AED-AESH peuvent organiser une rencontre avec la famille afin d'échanger sur la situation de leur enfant dans le but d'apporter les meilleures réponses possibles.

➤ Les familles peuvent solliciter directement le service AED-AESH lorsqu'elles sont en demande d'aide et/ou en recherche d'informations et de soutien dans leurs démarches liées aux besoins de leur enfant.

Les actions du service sont labellisées par le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement aux Parents (REAAP) de la CAF du Tarn et Garonne.

8.2 Le LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents)

Le LAEP est un lieu de rencontre, d'écoute, d'échanges, de détente et de parole. Il permet l'accueil conjointement l'enfant de 0 à 6 ans et son parent (ou grand parent).

Les familles sont reçues par deux accueillantes formées à l'écoute. Chacun peut trouver sa place dans ce lieu de lien social, paisible, plaisant, sécurisé et spécialement aménagé. C'est l'occasion d'aborder les notions de liens, de relation et de séparation symbolique en aidant l'enfant à acquérir son autonomie en toute sécurité en présence de son parent.

Pour les parents c'est la possibilité de partager les expériences, évoquer d'éventuelles difficultés rencontrées avec leur enfant, échanger avec d'autres parents et ainsi trouver leurs propres solutions.

Le projet de ce lieu s'inscrit dans les actions menées dans le Réseau Parentalité 82.

8.3 La PMI (Protection Maternelle Infantile)

Le médecin de PMI reste le référent en matière de santé, d'hygiène et de sécurité. L'équipe se tourne vers ce service lors de certaines difficultés ou questions auxquelles elle ne parvient pas à répondre.

La Pmi de secteur sollicite également le service pour trouver un accueil aux enfants de familles en difficultés, suspicion de troubles. Le service petite enfance est un relais important pour soutenir les urgences.

8.4 La CAF (Caisse d'Allocations Familiales)

Dans le cadre de la contractualisation financière avec la CAF, le service petite enfance doit respecter les conditions de la Prestation de Service Unique (PSU).

La CAF contrôle le bon respect de la mise en place de la PSU, du règlement intérieur et de la tarification. Elle peut également répondre aux questions lors de dossiers complexes et aider aux calculs des tarifs. Elle met à disposition le service CDAP qui permet d'avoir accès aux ressources des parents pour le calcul du tarif horaire de chaque famille. Avec son action envers les parents « Mon enfant.fr » elle contribue à l'identification des structures pour les familles.

8.5 Le RPEII (Relais Petite Enfance Itinérant Intercommunal)

Le service petite enfance travaille en étroite collaboration pour faire du lien. Les crèches ne sont pas en compétition avec les assistants maternels mais ont la volonté de travailler ensemble pour trouver l'accueil qui conviendra le mieux aux familles qui se tournent vers nos services. Certains thèmes festifs de l'année sont partagés afin d'organiser des manifestations ensemble et d'être dans une réelle cohésion.

8.6 L'accueil des stagiaires

Le service Petite Enfance a la volonté de former de futurs professionnels de la petite enfance. L'accueil des stagiaires peut être un échange très enrichissant car il pose un regard nouveau sur les pratiques de l'équipe.

Les questions des stagiaires permettent de pointer certaines situations ou pratiques qui demandent à nouveau une réflexion collective pour améliorer l'accueil.

En revanche, la direction veille toujours, pour ne pas perturber les enfants et épuiser l'équipe, à limiter le nombre de stagiaires accueillis en même temps dans la structure.

8.7 Les « passerelles » école et centre de loisirs sans hébergement (services scolaire, périscolaire, enfance)

Dans le cadre du PEDT (Projet EDucatif Territorial), la convention « Dispositif Passerelle » entre les écoles et les crèches, permet de rendre plus souple la visite des enfants des crèches dans leurs futures écoles.

En adéquation avec le projet éducatif des structures petite enfance, cette convention a pour objet d'organiser une action passerelle entre :

- Les 3 structures Petite Enfance :
 - Crèche Multi-Accueil les Grappillous,
 - Petite Crèche Bulle de Bébé
 - Micro-crèche Achon
- Et les 7 écoles :
 - Ecole C. DELTHIL Maternelle
 - Ecole SARLAC Maternelle
 - Groupe scolaire MONTEBELLO
 - Groupe scolaire L. GARDES
 - Groupe scolaire de MATHALY
 - Groupe scolaire F. BOUISSET
 - L'école Sainte Famille - Jeanne d'Arc

Le « Plan maternelle » de janvier 2023 dans le Bulletin officiel de l'Education Nationale insiste sur la nécessité de renforcer « la continuité » entre « les deux temps du développement de l'enfant », de 0 à 3 ans, puis de 3 à 6 ans. La circulaire maternelle 2023 appelle à la mobilisation de toute la chaîne éducative pour garantir l'excellence des professionnels.

Ces visites visent ainsi à :

- Aider les enfants à se préparer dans les lieux de l'école et à identifier les adultes de l'école,
- Organiser avec un soin particulier la transition entre le scolaire et le périscolaire,
- Adapter les activités aux besoins des jeunes enfants.

8.8 La médiathèque

Dans la continuité du projet lecture (Cf. Annexe 8 : *Projet lecture*) et pour compléter les sorties extérieures des enfants en dehors des crèches, des rencontres mensuelles sont organisées avec l'équipe de la médiathèque. Jeux et livres sont mis en place pour l'enfant, afin de :

- Familiariser l'enfant avec le livre et la lecture dès son plus jeune âge,
- Créer sur le territoire de Moissac un contexte cohérent pour les enfants et leurs familles autour d'un patrimoine de lectures communes.

L'équipe de la médiathèque :

- Constitue un fonds d'albums diversifié et représentatif de l'édition jeunesse,
- Met à disposition ce fonds d'ouvrages de façon bien identifiée dans les lieux d'accueil de la petite enfance,
- Sensibilise les parents à l'intérêt de la lecture pour les tout-petits.

Les objectifs sont de :

- Favoriser leur implication et toucher la sphère familiale,
- Faire connaître la médiathèque,
- Développer des outils de communication,
- Aider les acteurs participants au projet à se qualifier, à se concerter, à valoriser leurs actions.

Déscolariser le livre, en faire un compagnon « naturel » dès la petite enfance, un objet de plaisir pour l'enfant et de plaisir partagé en famille a un effet positif sur le développement de l'enfant.

8.9 L'EHPAD : des rencontres intergénérationnelles, un projet fondamental de cohésion sociale et de rupture de l'isolement social des personnes âgées

Un autre axe du projet pédagogique est sur la rencontre intergénérationnelle. La richesse est sans limites du rapprochement entre les générations.

Il est nécessaire de sensibiliser les enfants au cycle de la vie avec le phénomène du vieillissement de la population notamment en leur donnant l'occasion de côtoyer des personnes âgées.

L'intérêt de cette démarche réside essentiellement dans le contact entre les deux générations. Il repose sur les notions de partages et d'échanges et peut se faire à travers différents projets et activités.

Le but de la démarche est de permettre aux jeunes enfants de prendre conscience des différences, de la notion du temps qui passe et de la continuité de la vie, des besoins et des difficultés liés à la vieillesse et du respect entre les âges.

Favoriser l'échange intergénérationnel permet également l'émergence d'un lien social fort entre les générations. On assiste aujourd'hui à une augmentation exponentielle de l'espérance de vie, qui génère de fait un accroissement du nombre de générations amenées à vivre ensemble en même temps. Un tel projet est donc par essence un vecteur de transmission de savoirs : savoirs-faire et savoirs-être.

Ainsi, les personnes âgées se sentent considérées et valorisées en partageant leur expérience, leur vécu. De plus, elles sont stimulées socialement et de manière cognitive. L'objectif étant de rompre leur isolement social et de lutter contre leur solitude.

Les deux générations peuvent alors :

- Partager des moments de détente et de convivialité agréables et enrichissants,
- Découvrir d'autres personnes, d'autres lieux, et développer de nouvelles relations,
- S'ouvrir vers l'extérieur.

Créer un projet intergénérationnel ne signifie pas simplement mettre en présence les enfants et les personnes âgées. Le cœur du projet est de favoriser l'émergence d'un lien entre les participants. L'équipe, le personnel encadrant des crèches et les animateurs des EHPAD, mettent en place les supports et le cadre adaptés pour y parvenir.

Chaque rencontre s'appuie sur une activité réalisable par les enfants et les résidents de l'EHPAD et présentant un intérêt pour les deux parties.

D'un côté, les enfants doivent pouvoir participer à l'activité, d'autre part l'activité proposée ne doit pas faire naître chez les personnes âgées un sentiment d'infantilisation. Du côté des personnes âgées, toutes les activités proposées concourent au maintien de l'autonomie et de la socialisation quelle que soit la dépendance du résident. Afin qu'un lien se tisse au fil du temps, ce sont les mêmes enfants qui participent aux rencontres sur plusieurs séances.

Ce projet s'inscrit dans la durée.

Quels que soient les projets menés, il faut qu'il y ait une continuité dans le temps et une récurrence des rencontres organisées.

Pour ce faire, les premiers échanges sont simples, autour d'une chanson ou d'un conte. L'idée étant de faire connaissance et d'appréhender le cadre (les locaux, le personnel, etc). Progressivement, ils évoluent pour introduire de véritables activités sensorielles et manuelles (peinture, jardinage, cuisine, jeux de ballons, etc.).

Toutefois, pour mener à bien ce projet et que chacun des participants se sente à l'aise avec le concept, certaines règles sont posées :

- Chacun doit être libre de participer ou non aux activités intergénérationnelles. L'équipe demande toujours aux enfants leur avis (même s'ils sont toujours très enthousiastes !) ainsi qu'aux résidents. Il est primordial qu'aucune obligation ne se fasse sentir de part et d'autre.
- Les activités se déroulent dans des espaces définis dans l'EHPAD ou dans la crèche. Cela permet à chacun d'évoluer librement ensemble mais aussi de pouvoir s'isoler du groupe si un besoin d'intimité se fait ressentir.
- Les projets intergénérationnels sont l'affaire de chacun : des enfants, des retraités, des professionnels d'encadrement, mais aussi des parents, qui participent par leur consentement et présence active pour ceux qui peuvent.

8.10 Découverte culturelle : Spectacle des Petitouts

Depuis 1999, les différentes structures Petite Enfance de Moissac organisent ensemble une après-midi festive au mois de juin ou/et de décembre, en direction de leur public : le Festival des Petitouts.

Ceci a le double objectif :

- Travailler en partenariat
- Partager et offrir aux enfants de moins de 6 ans ainsi qu'à leurs parents une après-midi récréative.

Suite à différentes rencontres partenariales, notamment dans les échanges pour la construction du Contrat de Ville, lors de la Coordination Petite Enfance, il est apparu que pour les fêtes de fin d'année, chaque structure proposait au sein de ses locaux un spectacle suivi d'un goûter. Locaux exigus, pas toujours adaptés pour le montage des spectacles, les familles n'étant pas toujours bien installées pour découvrir cet univers culturel, spectacles présentant un coût pour les collectivités, le choix d'un lieu plus adapté a été décidé pour se retrouver et se réunir autour d'un spectacle dans l'année pour poursuivre ce travail de collaboration Petite Enfance sur la Ville. Les spectacles ont donc lieu au Hall de Paris, salle de spectacle en centre-ville de Moissac.

C'est également l'occasion de renforcer les liens « passerelle » avec le Centre de Loisirs Sans Hébergement Maternel afin d'y associer les enfants accueillis, accompagnés des animateurs encadrants.

C'est grâce à cette bonne coordination et communication avec les différents corps de métiers que l'équipe peut exercer dans de bonnes conditions et faire un travail de qualité auprès et pour les enfants.

DEMARCHE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La définition du développement durable la plus emblématique figure dans le rapport « Brundtland », de la Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement de 1987 :

« Le développement durable, c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent, sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures »

L'Organisation Mondiale de l'Éducation Préscolaire (OMEP) a pour vocation de promouvoir les Droits de l'enfant de la naissance à 8 ans, et l'accès à l'éducation et à la protection pour tous les enfants, partout dans le monde.

La Déclaration de Tachkent, en novembre 2022, réaffirme le droit de tout enfant à l'enseignement pré-primaire et appelle à accorder une attention accrue à l'éducation environnementale dès les premières années de vie des enfants.

I- Au sein des structures

1.4 Optimiser la gestion des déchets

Le tri et la réduction des déchets sont l'affaire de tous, petits et grands !

➤ Le tri

Le tri sélectif est en place sur la structure.

Des ateliers ludiques sont mis en place pour initier les enfants à cette pratique, repérer les différents bacs, amener les déchets verts au composteur (Cf. *Annexe 9 : Projet tri des déchets*). Le tri des déchets permet le recyclage du papier, carton, verre, plastique dans les filières spécialisées.

➤ Le recyclage

Le recyclage des matériaux pour les activités éducatives s'est généralisé dans les crèches. Ces matériaux et objets en carton, plastique, aluminium, inox, tissu permettent de multiples découvertes sensorielles, de créer de nouveaux jeux, de décorer les espaces de vie...

Le recyclage, c'est aussi donner une seconde vie au linge usagé des crèches : des serviettes de toilette sont devenues des essuie-mains individuels pour remplacer le papier à usage unique, ou encore des gants de toilette à la taille des mains des enfants, des draps usés se sont transformés en vêtements de poupées...

➤ La réduction des déchets

La réduction des déchets passe par la maîtrise du gaspillage alimentaire en ajustant au mieux les commandes de repas auprès de la cuisine centrale et en valorisant les restes par le compostage lorsque cela est possible.

1.2 Renforcer le nettoyage alternatif

Les établissements petite enfance ont remplacé les produits d'entretien issus de la chimie par des procédés de nettoyage plus naturels (utilisation de produits labellisés, nettoyage vapeur...)

1.3 Lutter contre les perturbateurs endocriniens

Agir sur notre environnement, c'est agir sur notre santé et celle de nos enfants. Les perturbateurs endocriniens agissent en altérant les fonctions hormonales de notre organisme. La grossesse, la petite enfance et la puberté sont des périodes de vulnérabilité plus importantes. On retrouve les perturbateurs endocriniens dans les plastiques (phtalates, bisphénol A), dans les pesticides, les cosmétiques (paraben), dans les solvants...

La petite enfance s'engage dans l'amélioration de cet environnement en modifiant sa politique d'achat et d'équipement. La micro-crèche s'est équipée de vaisselle inox (sans perturbateurs endocriniens).

1.4 Eveiller à la nature et à l'environnement

Tous les établissements d'accueil de jeunes enfants ont accès à un espace extérieur dédié, avec un îlot de verdure plus ou moins développé. Des ateliers jardinage peuvent être menés en collaboration avec le service des Espaces Verts de la Mairie de Moissac.



II- Engagements de la Mairie

2.1 Plan de réduction de ses consommations en énergie, papier...

Les services basés sur des procédures administratives sont de gros consommateurs de papier. Des efforts ont été engagés auprès des professionnels pour réduire les impressions, privilégier le recto-verso, utiliser les anciens documents pour le brouillon... Le dossier papier tend à se réduire au strict minimum, la numérisation des relations avec les familles constitue un atout pour faciliter et fluidifier les démarches.

La petite enfance s'est pleinement investie dans cette modernisation de la relation usager en recourant quasi exclusivement aux échanges de courriers par mail avec les familles ainsi qu'au travers de diverses démarches en ligne destinées à faciliter le lien entre les professionnels et les familles.

En se connectant sur le site de la Ville de Moissac, les usagers peuvent avoir accès à plusieurs services en ligne :

→ « guichet unique au pôle EJPE » et mail petiteenfance@moissac.fr permettent à un parent d'échanger sur des questions de parentalité avec une professionnelle et d'être orienté vers des acteurs spécialisés le cas échéant.

Réserver un rendez-vous de préinscription pour les parents en recherche d'un mode de garde, rendez-vous qui pourra être assuré en présentiel, par téléphone ou en visioconférence.

2.2 Réduire la consommation énergétique

Les bâtiments abritant les crèches sont des consommateurs significatifs d'énergies et de fluides nécessaires à leur fonctionnement : eau, électricité, chauffage. Le service petite enfance met en place un suivi des consommations d'énergie par établissement et une planification des travaux et aménagements à réaliser pour réduire ces consommations.

- Le remplacement des éclairages à néons par des éclairages LED avec des variateurs dans les pièces de vie ou à détection dans les zones de passage a été initié, certaines crèches étant déjà entièrement équipées et d'autres partiellement.

- Dans les sanitaires, les robinets sont remplacés ~~par des robinets à commande non manuelle, soit avec un système de détection soit avec une commande fémorale ou poussoir.~~
- L'utilisation des bacs de pré-imprégnation des lavettes pour le sol permet de ne consommer que la juste quantité d'eau ozonée nécessaire au lavage des sols. Il n'y a plus besoin de remplir des seaux de 8 à 10 litres d'eau.
- Hors période épidémique, la serviette de toilette utilisée pour le change des enfants est conservée pour la journée sauf si elle est souillée. Cette procédure réduit le nombre de lessives et donc la consommation d'eau et de produit lessiviel.
- L'isolation par l'extérieur des bâtiments est réalisée lors des ravalements de façades lorsque cela est possible.

Le présent projet des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants , crèches municipales du Service Petite enfance de Moissac a été approuvé par la délibération N° 26. du Conseil Municipal dans sa séance du 09/10/2023



Le Maire

Romain LOPEZ

ANNEXE 1**Charte d'accueil du jeune enfant – Charte de la laïcité**

Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.

J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.

Filles ou garçons, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.

Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.

J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article 1.214 de la loi de l'école de 2005 et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et décrite dans les projets d'accueil.

Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et replis identitaires, s'engageant par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'Histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin de XIX^e siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la Branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité. Celle-ci vise avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité Sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La Branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Élaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, avec tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la Branche Famille.

ARTICLE 1

LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la Branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux épanouis et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

ARTICLE 2

LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

ARTICLE 3

LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 4

LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de tous et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

ARTICLE 5

LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

ARTICLE 6

LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la Branche Famille, en tant que participants à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité sans que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques ou religieuses. Nul salarié ne peut notamment exécuter de ses fonctions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 7

LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des équipes et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience.

Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur. Pour les salariés et bénévoles, tout prosélytisme est interdit et les interventions au port de signe ou tenue manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir et proportionnées au but recherché.

ARTICLE 8

AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteur de sens pour les générations futures.

ARTICLE 9

AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appréhension de la laïcité sont permises par le rassemblement, le temps d'information, de formation, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la Branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la Branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.



ANNEXE 2

Le doudou

Quoi ?

- Le doudou est un nid sensoriel (odeur toucher) chargé d'émotions.
- En psychologie on parle d'objet transitionnel :
Un objet transitionnel est un objet utilisé par un enfant à partir de l'âge de 4 mois pour représenter une présence rassurante (comme celle de la mère). C'est un objet donné à un certain moment par la mère à son enfant et qui représente un substitut de celle-ci : grâce à cet objet, la mère, même absente, est encore symboliquement présente pour l'enfant. Cet objet devient le prolongement de la mère et l'enfant l'investit comme tel.

Pourquoi ?

- Pour se rassurer pour avoir moins peur.
- Pour se sentir moins seul quand maman ou papa s'en va le matin.
- Pour se replier sur soi quand la collectivité est trop pesante, le doudou prend le relais.

Qui fait ?

- C'est l'enfant qui est censé choisir son doudou, certains enfants peuvent ne pas avoir de doudou et en adopter un plus tard. Un tout petit bébé n'est pas en mesure de choisir tout seul mais ne devient pas doudou n'importe quelle peluche ! Un objet sera investi en doudou s'il s'installe dans l'histoire de l'enfant.
- L'équipe n'a pas à imposer un doudou ou une sucette. Si l'enfant n'a pas de doudou ni de sucette l'équipe n'a pas à en demander aux parents sauf si la situation devient difficile et qu'il nous semble que l'enfant en éprouve le besoin, dans ce cas l'équipe pourra en discuter avec les parents. Le doudou est abordé lors de l'adaptation, les référentes parlent de l'importance que peut revêtir cet objet.

Pour qui ?

- Pour tous les enfants qui en éprouvent le besoin.
- Certains enfants ne pourront rien faire sans, d'autres n'en auront jamais ; le professionnel apprend au fil du temps à s'organiser.
L'enfant aura tout le temps de s'en séparer, à son rythme.
L'enfant de moins de 3 ans est fragile, il est important de lui laisser prendre son temps.

Où ?

- Les doudous restent à disposition des enfants. Le doudou est un objet qui est là, présent, visible, à portée de main.
- Les sucettes ont été séparées des doudous et ne sont plus accessibles librement car de nombreux enfants éprouvaient de réelles difficultés à les poser.
- Et dehors alors on fait comment ??? Comme pour une activité dirigée, nous encourageons l'enfant à poser doudou avant de sortir pour qu'il ait les mains libres pour jouer. Si c'est trop difficile l'enfant peut prendre doudou et les professionnelles accompagnent l'enfant. Il faut aussi accepter que l'enfant puisse aussi passer du temps à ne rien faire dehors, à rêvasser ou se poser sur un tapis et qu'il ait envie de doudou pour le faire (surtout les beaux jours où on passe beaucoup de temps dehors) !

Quand ?

- Quand l'enfant en éprouve le besoin sans toutefois se précipiter dessus et privilégier d'abord la verbalisation, l'accompagnement de l'enfant par l'adulte afin que l'enfant

puisse trouver du réconfort chez l'adulte et pas systématiquement et uniquement via le doudou.

Comment ?

- Le doudou est à disposition, encouragement pour le poser lors des activités dirigées, du repas, des sorties.
- Afin d'éviter des frustrations et des repas accompagnés de doudous, proposer un temps de calme sur le tapis avec câlin réparateur peut être une solution, en fin de matinée les enfants sont fatigués commencent à avoir faim et cette transition est parfois particulièrement difficile.
- Ne pas décider à la place de l'enfant s'il a besoin de son doudou ou non, être à l'écoute du besoin de chaque enfant, être attentif et distinguer besoin et envie !

Concernant la sucette :

La succion du pouce est déjà innée pour le fœtus.

C'est un besoin jusque 6 mois et ensuite la succion permet de se rassurer.

La succion du pouce et de la sucette sont responsables en succion perpétuelle de troubles, des mécanismes devant se mettre en place (déglutition-dents poussées en avant-développement bucco pharyngien).

Attention de ne pas avoir recours à la sucette systématiquement quand l'enfant pleure (notamment chez les tous petits) et encourager les plus grands à la quitter pour parler notamment !

Deux sucettes seront demandées aux parents pour en avoir toujours une dans le dortoir afin d'éviter les recherches intempestives au moment du coucher.

Fin 2018 constatant que de nombreux enfants gardaient la sucette en permanence et qu'il était très difficile de les faire poser l'équipe a fait le choix de laisser les doudous à disposition mais de ranger les sucettes dans des boîtes personnalisées. La sucette est donnée à l'enfant quand il en a besoin, l'accompagnement bienveillant de chaque membre de l'équipe est primordial.

ANNEXE 3

Le repas / Plateau repas

Les biberons et les repas

A son arrivée au Multi-Accueil, le bébé (jusqu'à 6 mois) continue à prendre ses biberons comme à la maison, c'est-à-dire à son rythme.

En grandissant, le premier biberon du matin, petit déjeuner sera pris à la maison, avant d'arriver au multi-accueil. Le lait de l'enfant est fourni par les parents.

La prise du repas doit rester un moment convivial qui assure un temps affectif avec l'enfant pour satisfaire son plaisir. C'est aussi un moment important de découvertes. Pour développer l'apprentissage du goût en diversifiant au mieux les menus proposés et en respectant l'équilibre nutritionnel des enfants, l'équipe de direction travaille en collaboration étroite avec la diététicienne de la cuisine centralisée.

Ainsi, les aliments trop riches en graisse et en sucre sont remplacés par d'autres, répondant mieux aux besoins des enfants de cet âge. Les légumes, les fruits et les viandes sont servis le plus souvent « nature » afin que l'enfant découvre le vrai goût de l'aliment. Le grammage des protéines est strictement contrôlé.

Les menus sont affichés sur le panneau de l'entrée du multi-accueil, sur le site internet de la ville de Moissac et sont remis aux parents qui le souhaitent.

Il est préférable que le premier apprentissage de la nourriture à la cuillère se fasse à la maison avec les parents. Progressivement, l'enfant devient autonome, il apprend à manger seul, à affiner son geste, installé sur une petite table et assis sur une petite chaise avec les autres enfants.

Le repas doit rester un moment de plaisir. Pendant le repas, l'enfant apprend à rester calme. A ce moment, l'adulte demande à l'enfant ou au groupe d'enfants de respecter quelques règles socialisantes : ne pas se lever, se poser calmement autour d'un moment d'échange et de plaisir. Les professionnels se concentrent autour du repas : ce moment favorise les échanges.

Les bébés profitent de ce moment pour développer la relation duelle avec l'adulte, dans les bras.

Les goûters équilibrés, variés, saisonniers, thématiques sont fournis par le multi-accueil : pour les bébés : laitages et compotes ; pour les plus grands : produits céréaliers et/ou fruits et laitages.

Les repas sont servis dans leurs intégralités à tous les enfants sauf dans le cadre de PAI (plan d'accueil individualisé) qui s'adressent uniquement aux enfants malades.

En aucun cas on ne force un enfant à manger ou à terminer un repas ou un goûter.

Quoi ?

- Plaisir, agréable
- Se nourrir (besoin de manger, vital)
- Autonomie
- Alimentation riche, variée (éducation à l'alimentation), équilibre alimentaire qualitatif et quantitatif
- Découverte des goûts, des couleurs des textures, des odeurs, chaud ou froid
Éveil aux sens
- Le **partage** et la **convivialité**, **se poser ensemble**, **prendre le temps**.
- Respect des règles : Rester assis, inciter sans imposer à la politesse (communication gestuelle ...)

- Aspect ludique (exemple, jouer avec le bruit et le silence, le chuchotement, les gestes) pour un retour au calme, sans cri.
- Présenter toutes les composantes du repas en même temps dans un plateau ou une assiette repas.
- Faire participer les enfants à l'élaboration du plateau repas de chaque enfant de l'entrée au dessert (nommer les aliments, les enfants...).

Pour qui ?

- « Les grands » : Les enfants, dès lors qu'ils marchent et qu'ils s'assoient sur une chaise, (c'est-à-dire ayant une position stable sur une chaise, sans glisser et les pieds qui touchent le sol) autour de la table ;
- **S'adapter à leurs degrés d'autonomie** : évolution entre septembre et juin :
 - Proposer la double cuillère,
 - Laisser l'enfant manger avec les doigts (découverte),
 - Inciter à la découverte de l'utilisation de la cuillère et la fourchette,
- Prendre en compte
 - la notion de néophobie, qui correspond à la peur de ce qui est nouveau. Dans le domaine de l'alimentation, c'est le fait pour un enfant d'être effrayé par tous les aliments. Elle touche 77 % des enfants âgés de 2 à 6 ans, elle est donc courante et normale.
 - les goûts des enfants changent
 - la notion de la période d'opposition : vers 2 ans « l'enfant se pose en s'opposant », selon l'expression d'Henri Wallon.
- « Pour ceux qui ne mangent pas à table » :
 - les nourrissons (repas biberons)
 - les bébés (introduction purée)
 - les bébés (repas mixés et moyens)

Par qui ?

- Les professionnelles disponibles et présentes durant les temps de repas et goûter, **restent assises autour de chaque table**
- Les professionnelles auprès des bébés
 - Lors de l'adaptation : référente de l'enfant,
 - Selon le planning : instaurer une continuité : la professionnelle qui donne le repas à l'enfant le fera également goûter.

Combien ?

- Grands : 1 table pour 6 enfants autonomes maxi répartis entre la salle d'activité et le coin repas (selon le planning parfois que 2 professionnelles au repas : donc groupe divisé en 2)
- Bébés/Moyens :
 - 1 professionnelle pour 6 enfants autonomes maximum
 - 1 professionnelle pour 2 enfants qui commencent à se débrouiller seul (découverte des aliments et manger ensemble)
 - 1 professionnelle pour 1 enfant qui ne s'alimente pas seul

Où ?

- Dans le coin repas aménagé pour les enfants à table et en chaise haute
- Dans la biberonnerie pour les bébés au biberon

Quand ?

- A partir de 11h00, selon le rythme et besoins de chaque enfant
- Repas à 11h30 pour les enfants à table

Comment ?

- 1 agent accompagne un groupe de 6 enfants maxi du lavage de mains jusqu'au coin repas
- Les enfants choisissent leur place à table (pas de séparation entre les plus jeunes et les plus âgés). Un adulte régule en fonction des interactions vécues le matin notamment, peut changer les places si nécessaire (avec explications à l'enfant) ou changer leurs chaises si elles ne sont pas adaptées ; Il veille aux chaises à accouder pour les plus petits, à ce que les pieds des enfants touchent le sol et que la table soit à leur hauteur
- L'agent de l'office prépare tout le repas sur le chariot aluminium, et le fait passer à l'agent du coin repas qui le récupère.
- Préparation des plateaux (1 à la fois) par la professionnelle présente à chaque table :
 - Disposer les différents plats sur la table en les nommant aux enfants,
 - Couper la viande/poisson devant les enfants,
 - Eplucher les fruits devant les enfants,
 - Mettre tous les aliments dans le plateau repas, de l'entrée (même lorsqu'il s'agit de la soupe) au dessert, sans oublier l'eau et le pain,

Disposition dans le plateau :

Pain/Fromage/Laitage	Eau	Fruit/Compote
Entrée/Soupe	Protéines accompagnement	et

- Distribuer le plateau à l'enfant puis préparer un nouveau plateau.

Tout au long de la préparation des plateaux, il est important de rester dans l'échange avec les enfants en les faisant participer à nommer les aliments, indiquer à qui le plateau va être distribué... Ainsi, ils patienteront plus facilement.

- Lorsque l'enfant a son plateau, il est libre de pouvoir commencer par l'aliment qu'il souhaite (dessert ou fromage par ex.) et de faire les associations qu'il souhaite (tremper le pain dans la soupe ou le yaourt, ou dans l'eau !).
- Ne pas forcer l'enfant qui ne veut pas tel ou tel aliment,
- Les professionnelles restent neutres sur les aliments servis (ne pas influencer nos propres goûts sur ceux des enfants),
- Lorsqu'un enfant a fini de manger, l'agent incite l'enfant à aller chercher un gant sur le chariot et l'accompagne pour se nettoyer et mettre le gant et le bavoir dans la panière de linge.
- Lorsque tous les enfants sont sortis de table, nettoyer la table avec la lavette humide.
- Puis chaque professionnelle accompagne les enfants de sa table au déshabillage et pour les changes pour découvrir un nouveau temps fort de la journée : le repos, le besoin de dormir.

ANNEXE 4**Le sommeil de l'enfant en collectivité****Les phases de sommeil**

- La phase d'endormissement
- Le sommeil lent léger
- Le sommeil lent profond
- Le sommeil paradoxal
- La phase de latence

Le temps de la sieste en collectivité

La priorité est d'accueillir les enfants dans la souplesse et le respect de leur rythme, de leur être et de contribuer à leur épanouissement affectif et cognitif. Essayons de les accompagner au mieux pour un temps de sieste.

Pour permettre une bonne organisation de la sieste en collectivité, il est important de disposer de locaux et de lits adaptés (*deux salles de sieste au moins et des lits permettant de respecter le sommeil de chacun tout en assurant les règles de sécurité*). Pour favoriser les repères, l'équipe garde toujours le même lit pour l'enfant qui dort régulièrement dans la structure.

Il faut garder à l'esprit qu'une sieste en structure collective (*5 à 6 lits par chambre*) ne sera pas toujours de la même qualité qu'une sieste à la maison.

Les points essentiels**➤ Ambiance**

Rendre la salle de sieste douillette par une décoration douce qui ne suscite pas l'excitation. Les rideaux sont généralement fermés pour créer une pénombre dans la pièce.

Pour certains bébés, l'utilisation de coussins ergonomiques en forme de demi-lune (*coussin d'allaitement placé au niveau de la tête*) rassure et permet de garder un contact avec ce qui l'entoure.

L'utilisation de « babyphones » est indispensable pour que l'équipe puisse contrôler la qualité du sommeil de l'enfant et réagir immédiatement en cas de problème ou de réveil. Les pleurs d'un bébé ont un extraordinaire pouvoir sur l'entourage. Ils peuvent être à l'origine d'une véritable réaction en chaîne.

➤ Rituels

Il est important de ritualiser le temps de sieste.

L'enfant peut reconnaître l'instant où il va être couché grâce à des petits moments clefs qui précèdent l'entrée dans la salle de repos : il est mis à l'aise (*déshabillage éventuel selon sa tenue*), changement de la couche si nécessaire et passage aux toilettes pour les plus grands, mise à disposition du doudou et/ou de la tétine.

L'enfant est ensuite accompagné dans son lit. Une petite musique douce le berce et l'aide à s'endormir. Parfois l'adulte apaise l'enfant en lui chantant une berceuse et/ou en lui caressant le front.

Couvrir légèrement le corps de l'enfant, soit par une turbulette pour les plus jeunes, soit par un léger drap ou une petite couverture, procure un sentiment de sécurité, de chaleur et de bien-être indispensable pour aider l'enfant à trouver le sommeil en toute quiétude.

L'adulte évite de rester trop longtemps dans la chambre afin d'aider les enfants à trouver leur sommeil seuls. La qualité de l'endormissement aura une influence directe sur la qualité du réveil. « *Chaque enfant a son rituel propre plus ou moins long, plus ou moins méticuleux : dire au revoir à certains objets, plier et ranger ses vêtements, embrasser la personne qui le couche habituellement, etc.* »

Prendre le temps de le respecter n'est pas perdre du temps, c'est au contraire en gagner pour après. C'est une sorte de prévention. C'est laisser un espace individuel au sein du collectif.

Tous les enfants n'ont pas besoin de tous ces rituels. Le sommeil reste personnel à chacun et c'est à l'équipe de s'adapter en fonction de l'âge, du moment, des habitudes et de la personnalité des enfants. Le coucher et le réveil sont individualisés.

➤ Intérêts

Une sieste est souvent nécessaire pour compléter la nuit. La durée dépend du besoin de récupération de l'enfant ; en effet, il y a ce qu'on appelle des « petits dormeurs » et des « gros dormeurs ».

Proposer à chaque enfant un temps de repos adapté (*exemple, une petite fille de un an ne dormait que par petits cycles d'une demi-heure chacun. À la fin de cette courte sieste, nous lui proposons d'aller jouer*).

En collectivité, la sieste dépend des besoins de chaque enfant mais répond aussi à une demande des parents (*heure de coucher, de réveil, durée de la sieste à la maison, rituels*).

La durée de la sieste dépend du besoin de récupération de l'enfant « ... *Il est tout à fait déconseillé de réveiller un enfant. Son humeur en sera affectée ...* ».

Il faut savoir déceler les signes de fatigue chez l'enfant (*bâillement, enfant qui se frotte les yeux, agitation excessive, etc.*). Si nous ratons ces signes et que l'enfant n'est pas couché à temps, celui-ci résiste et entraîne une agitation excessive difficile à calmer.

Pour les bébés, nous n'avons parfois pas le temps de reconnaître les signes d'endormissement et il peut arriver qu'un bébé s'endorme tout seul au milieu des autres, sur le tapis, dans un transat. L'équipe laisse l'enfant faire cette sieste qui ne dure souvent qu'un cycle et ne tente pas de le déplacer au risque de le réveiller.

Un enfant qui n'a jamais dormi en dehors de la sphère familiale peut avoir du mal à faire une sieste ponctuellement en collectivité. C'est à l'équipe et aux parents de savoir accepter qu'un enfant ne fasse pas forcément de sieste en collectivité. Réfléchir avec les parents sur les besoins de sommeil de l'enfant en adaptant la fréquence et l'horaire d'accueil de celui-ci dans la structure.

➤ Le coin repos

Un coin repos fait de coussins, où l'enfant peut aller librement dès qu'il en éprouve le besoin, est disponible dans la structure. Ce temps de pause est bénéfique et permet à l'enfant de récupérer sans pour autant se couper du monde qui l'entoure.

Les effets bénéfiques de la sieste pour un tout-petit sont multiples. Le fait de s'allonger lui permet tout d'abord de reposer son corps, tout entier occupé à maintenir une position verticale contraignante : debout ou assis, ses vertèbres sont tassées, sa circulation du sang gênée, certains de ses muscles contractés en permanence et une partie de son cerveau mobilisée pour maintenir l'équilibre.

Autre intérêt de la sieste : fermer quelques instants les yeux qui captent 80 % des informations. Le cerveau, alors en pleine formation, a lui aussi besoin de se reposer et de lâcher prise, au moins l'espace d'une phase de sommeil lent.

➤ Echelonner les couchers en fonction des besoins

Ainsi, les plus petits font des siestes en fonction de leurs besoins. Les horaires de siestes peuvent donc se décaler dans la journée. Mais parfois, les temps de repos se passent dans un climat agité, notamment avec les plus grands.

« En règle générale, les siestes se gèrent bien dans le dortoir des petits, surtout s'ils sont familiarisés très tôt avec l'environnement collectif. Il faudra parfois seulement quelques mois pour que le nourrisson soit en pleine confiance dans le lieu. Les difficultés peuvent être plus importantes avec les grands à qui l'on propose une sieste commune après le repas. Ils sont parfois assez agités et il s'agit donc de diminuer cet état d'excitation avant la sieste ».

Ainsi, certains vont refuser de se coucher, d'autres vont se relever, ce qui ne facilite pas la tâche du personnel qui doit gérer tout un groupe.

Outre cet état d'excitation, certains enfants peuvent aussi vivre des situations familiales complexes qui les angoissent au moment du coucher.

- Créer un climat favorable à l'endormissement

Créer un environnement calme avant le coucher. Après le repas des plus grands, l'un des membres de l'équipe prend un petit groupe d'enfants et l'installe confortablement dans un coin lecture (*ambiance confinée dans la pénombre, avec une petite musique d'ambiance*). Pendant ce temps-là, d'autres enfants sont déshabillés et préparés afin que les petits soient couchés progressivement.

Eviter les jeux et activités trop stimulants et proposer, par exemple, la lecture d'une histoire dans un cadre à lumière tamisée. Mettre à disposition de l'enfant son doudou ou sa tétine s'il en a et qu'il réclame. Cela l'aidera à s'apaiser seul.

Pour les nouveaux arrivés qui ne sont pas encore familiarisés avec la crèche, il est possible de proposer aux parents d'apporter une gigoteuse qui rappellera à l'enfant l'odeur familière.

Prévoir une présence quand cela est nécessaire

Lorsque les équipes rencontrent des difficultés au moment du coucher, un(e) professionnel(le) peut rester dans le dortoir jusqu'à ce que tout le monde dorme.

Dans certains cas plus délicats, la/le professionnel(le) peut accompagner spécifiquement un enfant. « *Le cas d'une petite-fille qui avait perdu sa maman. Le moment du coucher était très difficile car elle réclamait sa mère ; une professionnelle de la crèche lui tenait la main jusqu'à ce qu'elle lâche prise et s'endorme* ».

- Personnaliser le lit du bébé

Chez les plus petits qui ne sont pas encore familiarisés avec la crèche ou qui ne viennent que de façon occasionnelle, il peut parfois être compliqué de s'adapter à l'environnement collectif.

Apporter par exemple une turbulette qui va rappeler au petit l'odeur familière. Bien entendu, lorsque les enfants ont une tétine ou un doudou cela les aide à être rassurés.

- Avoir des locaux adaptés

Les nourrissons n'ont pas tous envie de dormir au même moment. Lorsqu'un enfant pleure car ce n'est pas le bon moment pour lui de faire la sieste, il est parfois nécessaire de le relever. Certains enfants ont aussi du mal à s'endormir dans le dortoir.

L'idéal est donc d'avoir une autre pièce pour les coucher, même s'ils ne dorment pas, afin qu'ils ne réveillent pas les autres (*exemple : deux petites chambres peuvent permettre d'isoler un enfant qui empêcherait les autres de dormir*).

La configuration des locaux est primordiale, l'aménagement et le choix du mobilier doit être pensé et réfléchi en réunion d'équipe.

- Bien connaître l'enfant

Chez les plus petits, il est très important de bien connaître l'enfant pour repérer les premiers signes de fatigue. Certains enfants luttent parfois contre le sommeil car ils sont en train de jouer, le travail d'observation est donc essentiel.

Essayer également de recueillir des informations sur comment ça se passe à la maison pour être en cohérence. Gérer des individualités en collectivité, le défi est grand et demande une vraie souplesse et capacité d'écoute.

Le sommeil et ses bienfaits

- Est indispensable au développement cérébral de l'enfant ;
- Régule la production de plusieurs hormones : hormone de croissance, mais aussi cortisol, insuline, hormones de l'appétit. Des études ont démontré que les risques de surpoids semblent accrus chez les enfants qui ne dorment pas assez ;

- Améliore la concentration, consolide les informations mémorisées pendant l'éveil et favorise l'apprentissage récent. Une personne qui s'endort sur une tâche tout juste apprise, améliore sa mémorisation de 30 % ;
- Diminue le risque d'hypertension artérielle, de diabète de type 2 à l'âge adulte ;
- Est associé à une meilleure réponse immunitaire avec des conséquences probables sur la susceptibilité aux infections.

La sieste en fonction de son âge

- **Entre 3 et 6 mois**, grâce aux donneurs de temps (*horaires repas, coucher...*), s'établit un rythme de sommeil avec, vers 6 mois, trois siestes (*matin, début d'après-midi et fin d'après-midi*).
- **Entre 9 et 12 mois** l'enfant passe à deux siestes par jour (*fin de matinée et début d'après-midi*). C'est une période où le rythme de sommeil peut être perturbé par l'angoisse de séparation.
- **Entre 15 et 18 mois** (*âge d'acquisition de la marche*), l'enfant ne fera qu'une sieste par jour, en début d'après-midi. Cette sieste cessera vers l'âge de quatre ans.
- Les cycles de sommeil sont de **50 minutes de 0 à 3 mois**, de **70 minutes de 6 mois à 2 ans** et de **90 à 120 minutes à partir de 3 ans**.

Les causes aux troubles du sommeil

- Des infections ORL
- Un non-respect du rythme naturel de l'enfant ou une irrégularité des horaires
- Un endroit inconfortable, un changement de lieu ou le non-respect des rituels du coucher
- Des difficultés familiales ou scolaires
- Des problèmes dans la relation affective entre l'enfant et ses parents

Conclusion

Positiver le temps de sieste de l'enfant est essentiel. L'intérêt de la sieste est mis en mots : « *C'est pour ton bien, tu vas faire une petite sieste et après nous prendrons le goûter ensemble, tu es fatigué et tu as besoin de te reposer au calme, etc.* »

Le travail d'écoute envers les parents permet de surmonter les difficultés rencontrées en collectivité ; le but étant finalement de pouvoir réunir des conditions optimales de sieste pour chaque enfant.

Pour résumer,

La qualité du sommeil a une influence directe sur la qualité de la vie d'éveil de toute la famille.

Chaque enfant a son rituel propre plus ou moins long, plus ou moins méticuleux. Un bon accompagnement suppose, dans la mesure du possible, une prise en charge individuelle.

Il faut savoir déceler les signes de fatigue chez l'enfant et ainsi saisir le bon moment pour le coucher.

« *Le sommeil, c'est la moitié de la santé* »

Un enfant a besoin d'un bon équilibre de sommeil pour satisfaire ses acquisitions. Ainsi, chaque enfant a son lit dans un petit dortoir composé de quatre ou cinq lits maximums. Les enfants sont couchés à la demande en fonction de leur rythme avec leur doudou, leur tétine, ... Un professionnel reste auprès de l'enfant pour l'endormissement s'il a besoin d'une présence.

Les bébés dorment dans des lits à barreaux aux normes de sécurité. Les plus grands dans de petits lits bas personnalisés. Cette autonomie les prépare à connaître plus tard une sieste

à l'école et un grand lit à la maison. Les bébés sont grands d'une couverture.

Une liaison émetteur-récepteur est installée dans les dortoirs. Les portes sont munies de fenêtres permettant une surveillance pendant la sieste de l'enfant. Les volets sont mi-clos.

Il arrive que certains enfants s'endorment dans le transat, les professionnels les bercent et leur proposent petit à petit de dormir dans un lit.

Rassurer l'enfant, favoriser le calme, installer un climat de confiance favoriseront l'endormissement de chaque enfant.

L'ACCOMPAGNEMENT VERS LE COUCHER

Quoi ?

- Autonomie : apprendre à se déshabiller seul
- Prendre le temps avec l'enfant (les professionnels ne se mettent pas la pression du temps)
- Laisser jouer (le temps de repas ayant déjà été un temps où l'enfant a du rester calme il a besoin d'un temps de liberté)
- Voir la fiche « le sommeil » déjà traité

Pour qui ?

- « les grands » : les enfants qui ne font plus qu'une sieste par jour
- **S'adapter à leurs degrés d'autonomie** : évolution entre septembre et juin

Par qui ?

- Les professionnels disponibles et présents durant le temps repas s'occupent des enfants de leur table jusqu'au coucher.
- *Dans l'unité des Petits 2 professionnels prennent en charge les enfants depuis les activités du matin jusqu'à la fin du repas (ceux arrivés en 3 et 4^{ème}), pour le coucher il restera 1 professionnel présent au repas (le 4^{ème}) auquel se joindra 1 autre professionnel pour assurer le coucher (car pro 3 en pause déjeuner).*

Combien ?

- 1 table pour 6 enfants maxi donc 6 enfants par professionnel maxi

Où ?

- Les enfants sont dans l'unité dans l'espace jeu, les groupes se séparent dans différents coins de la pièce pour se déshabiller (coin lecture/coin garage/coin barrière/le couloir du dortoir peut aussi être utilisé).
- 2 professionnels dans la salle de change/2 professionnels dans l'unité (si les professionnels ne sont que 3 il en reste toujours 2 dans l'unité si le nombre d'enfants est important).
- La cour peut être utilisée quand il fait chaud.
- *Dans l'unité des Petits les enfants sont dans l'espace jeu du couloir avec 1 professionnel qui déshabille (déshabillage proposé en fonction de l'âge et du développement de l'enfant et 1 professionnel qui change et couche l'enfant) / La cour peut être utilisée quand il fait chaud.*

Quand ?

- Déshabillage dès la fin du repas
- Coucher pas avant 12h30 (sauf enfant trop fatigué), les professionnels repèrent quels enfants ont besoin d'être couchés en 1^{er} ou en dernier.
- Le coucher s'échelonne entre 12h30 et 13h30

Comment ?

- Lorsque les enfants sortent de table ils sont libres de jouer le temps que les professionnels récupèrent les barquettes et commencent le déshabillage.
- Les professionnels rassemblent leur groupe pour se déshabiller ensemble (si certains ne veulent pas rejoindre le groupe ils seront déshabiller ensuite).
- Quand un groupe est déshabillé le professionnel change les couches des enfants de son groupe (pas forcément tous à la suite mais ceux pour lesquels c'est urgent et qui iront au lit en 1^{er} en accord avec les collègues : nécessité de communiquer ! et en respectant la règle 2 dans l'unité). Une fois la couche changé l'enfant est accompagné au lit en suivant ; le professionnel prend le temps avec l'enfant qu'il accompagne.
Si la salle de change est saturée : le professionnel s'installe avec les enfants et favorise des jeux calmes.
- Quand il reste suffisamment de professionnel par rapport au nombre d'enfants qui ne sont pas encore couchés 1 professionnel peut aller dans le dortoir où dans une chambre en particulier si besoin.
- Quand tous les enfants sont couchés les professionnels restent dans les chambres si besoin.

Le lever est échelonné, les couches ne sont pas changées au lever de sieste sauf en cas de besoin. Elles seront changées avant le goûter pour ceux qui partent le plus tôt et après le goûter pour ceux qui partent le plus tard, cela permet d'éviter le change de couche de 17h/17h30 qui met parfois l'équipe en difficulté pour les accueils.

ANNEXE 5**Les droits de l'enfant accueilli en crèche**

LES DROITS DE L'ENFANT ACCUEILLI EN CRÈCHE

5. Être aidé tout au long de la journée et pour tout car je suis dépendant.



MAINTENANCE POUR
peritEnFance
L'Association pour l'Accueil des Enfants en Crèche

LES DROITS DE L'ENFANT ACCUEILLI EN CRÈCHE

6. Être entendu et compris dans mes émotions et dans mon incapacité à les gérer seul.



MAINTENANCE POUR
peritEnFance
L'Association pour l'Accueil des Enfants en Crèche

LES DROITS DE L'ENFANT ACCUEILLI EN CRÈCHE

7. Être aidé pour m'apaiser car je ne peux me calmer seul.



MAINTENANCE POUR
peritEnFance
L'Association pour l'Accueil des Enfants en Crèche

LES DROITS DE L'ENFANT ACCUEILLI EN CRÈCHE

8. Ne pas me demander d'attendre, de partager, de comprendre, de réfléchir car je n'en suis pas encore capable.



MAINTENANCE POUR
peritEnFance
L'Association pour l'Accueil des Enfants en Crèche

LES DROITS DE L'ENFANT ACCUEILLI EN CRÈCHE

9.

Ne pas dire de moi que je suis agressif, capricieux car je ne peux pas être doté de ces intentions à mon âge.



petitEnFance

LES DROITS DE L'ENFANT ACCUEILLI EN CRÈCHE

10.

Comprendre que je ne peux m'intéresser qu'à moi-même car je suis dépendant et que je ne suis pas encore prêt à me socialiser.



petitEnFance

ANNEXE 6

La motricité libre

Quoi ?

- Se mouvoir librement sans contraintes et sans aide.
- Explorer l'environnement à son propre rythme et en toute sécurité.

PourQuoi ?

- Toutes les étapes psychomotrices sont importantes pour un développement harmonieux (détail à la fin de ce projet)
- Construction de l'autonomie, de la sécurité et de l'estime de soi.
Tout cela est gage d'un bien être global qui permet d'aller vers les autres.
- Prendre conscience de son schéma corporel
- Apprendre à observer
- Sociabilisation
- Notion de l'espace plus développée quand l'enfant a fait ses expériences seul.
- Découverte du schéma corporel
- Favoriser la tenue de corps droite !

Les effets de la Position assise forcée :

- Assis sur sa colonne plus que sur ses fesses
- Tensions musculaires
- Pas libre pour jouer
- Position forcée en triangle
- Dépendant d'une expérience corporelle à laquelle il n'a pas accès librement.
- Point de vue relationnel : le balancement est le seul recours il est coupé de son environnement. L'enfant est craintif de ce qu'il voit et perçoit autour de lui. Il se met à pleurer quand un enfant s'approche de lui trop près. Il ne peut pas s'en protéger. Il ne peut pas suivre l'adulte qui s'éloigne

Ce n'est pas en mettant un enfant assis que le petit enfant apprend à connaître son corps, à s'en servir, à le maîtriser. Ce n'est pas en restant assis qu'il se muscle, organise et unifie les différentes parties de son corps entre elles, ni qu'il peut jouer librement avec les objets.

A force de tenir cette posture, sa tête rentre dans ses épaules, son cou s'efface, son dos s'arrondit et se voute. Sa tête et son tronc sont comme d'un seul bloc et son regard est dirigé vers le sol.

C'est au cours de sa 1^{ère} année que le petit enfant apprend à passer de la position horizontale allongé sur le dos puis sur le ventre et à quatre pattes à la position verticale en posture assise. Si l'adulte le laisse s'exercer tout seul, le petit enfant sait faire tout cela naturellement et dans l'ordre.

Dans le cas où la posture assise du petit enfant est induite par l'adulte, elle n'est pas le résultat d'une succession d'étapes motrices trouvées puis utilisées par lui-même. Son corps a alors bien du mal à mettre en place une organisation au service d'une évolution psychomotrice harmonieuse.

Les étapes pour acquérir la Marche :

- Avoir acquis une bonne force musculaire (un enfant qui sait descendre un escalier peut maîtriser ses sphincters)
- Posséder un équilibre suffisant
- En avoir envie

Même si l'enfant veut la verticalité ne pas le faire pousser sur ses jambes.
Eviter de donner la main car habitude provoquant un déséquilibre

Ne pas tendre les bras vers l'enfant pour qu'il vienne vers vous car il va se déséquilibrer et risque de tomber.

Qui fait ? Pour qui c'est ?

- Les enfants dès leur arrivée à la crèche.
- Les professionnels assurent la sécurité de l'enfant et favorise leurs libres mouvements.
- Les professionnels partagent avec les parents notre façon de fonctionner, cela leur est notamment expliqué lors de l'inscription et de l'adaptation.

Où ?

- A la crèche et à la maison.

Quand ?

- A chaque instant.

Comment ?

- Aménager l'espace (tapis pour les bébés, modules de motricité adaptés aux capacités de chacun...)
- Proposer la position adéquat à chaque enfant en fonction de son évolution.
 - Idéalement il faudrait attendre que l'enfant se retourne seul pour le laisser sur le ventre mais la position ventrale présente beaucoup d'intérêt, on peut donc l'y installer un peu plus tôt. En effet en cherchant à relever la tête puis le torse le bébé va fortifier sa chaîne musculaire postérieure ce qui va prévenir les risques de plagiocéphalie (applatissage du crâne).

La position sur le ventre peut donc être proposée sur un temps limité même si l'enfant ne sait pas encore se retourner. Cette position exercerait aussi un étirement de l'organe laryngo-pharyngé notamment profitable aux enfants ayant des problèmes de RGO (régurgitations gastro-oesophagienne).

- La position assise et la position debout ne sont pas proposées tant que l'enfant ne sait pas le faire lui-même.
- Accompagner l'enfant de manière tendre et respectueuse :
 - Encourager l'enfant qui en a besoin dans ses acquisitions, mettre des mots sur ses gestes.
 - Proposer à l'enfant des jeux sensoriels pour favoriser la découverte de son schéma corporel (balles sensorielles sur toutes les parties du corps...).
 - Le portage :
 - lorsque l'on soulève un enfant en le prenant sous les aisselles son corps pend victime de la gravité et il ne peut pas gérer ses mouvements, il est important de savoir porter l'enfant en adaptant ses postures professionnelles (posture du chevalier servant pour les enfants qui marchent/maintient des points de sécurité de base pour les bébés (tête-fesses-dos) avec genou au sol s'il est au sol avec jambe en arrière s'il est sur le plan de change)
 - faire en sorte que l'enfant soit acteur du portage (il s'agrippe naturellement/lui proposer une main quand il est en position allongée pour qu'il se relève notamment sur le plan de change par exemple)
 - porter c'est aussi contenir l'enfant par le regard et la voix se tenir près de lui avec ou sans contact physique
- L'enfant habillé de manière confortable pourra se mouvoir plus facilement, pieds nus il s'agrippera mieux et aura une meilleure sensation pour évoluer, les pieds doivent se construire.

- Assurer la sécurité, observer ne pas intervenir si ce n'est pas nécessaire.
- Tout matériel limitant la motricité de l'enfant ou les plaçant dans une position qu'ils n'ont pas acquis ne sont pas utilisés au sein de notre crèche (trotteur, balançoire...)
 - Le transat est le seul matériel utilisé à la crèche, son utilisation est limitée, il est utilisé pour donner les repas des bébés qui ne tiennent pas encore assis et un court moment pour faciliter la digestion.
 - La chaise haute est utilisée pour donner à manger aux enfants qui savent s'asseoir seuls.
 - Les enfants passent à la petite table et à la petite chaise quand ils se tiennent debout.

Pour information, le trotteur est mauvais pour le dos puisque l'enfant n'a pas le tonus musculaire suffisant, les capacités visuelles sont faussées, il retarde l'acquisition de la marche, l'enfant n'acquiert ni équilibre ni réflexes de protection et niveau sécurité ce matériel peut être dangereux.

Les anneaux de bain ne sont recommandés pour maintenir bébé dans une position qu'il n'a pas acquise.

L'enfant n'a pas besoin d'aide pour apprendre à marcher

Phase statique :

- Sur le dos l'enfant découvre ses mains la droite la gauche puis les rassemble / ses pieds il prend conscience de l'unité de son corps il sent les appuis de son corps.
- Son 1^{er} jouet est son corps, il tourne sur le côté puis sur le ventre (position de repos qui peut être proposée éveillée elle permet de relever la tête, de s'asseoir, de jouer, de voir à 360 en toute sécurité.

Phase dynamique :

- retournements : torsion haut et bas du corps importantes car l'enfant travaille encore pour marcher
- glissements : 1° ramper en arrière pour apprendre à descendre/2° pivot avec les bras/3° ramper en avant
- 4 pattes(+ il en fait + il se construit)
- Assis grâce au 4 pattes
- A genoux haut/bas : apprendre à se protéger/construit la verticalité : s'éloigner du sol
- Escalade : grimper/redescendre/enjamber/se déplacer autour d'un angle, d'un support à un autre, sur le côté, le long du mur, se relever à l'aide d'une surface verticale, se mettre debout avec un support qui roule puis tenir debout et se relever sans support.

Pour cela l'enfant fait appel à tout ce qu'il a appris avant cette phase.

ANNEXE 7

Formation portage

Qui fait ? Pour qui c'est ?

- Tous les enfants notamment les plus petits.

Le portage peut être notamment utilisé pendant la période de l'adaptation de l'enfant si son besoin se fait sentir car cela permet de créer un lien privilégié avec sa figure d'attachement et de donner un sentiment de sécurité à l'enfant au sein de la structure.

- Toutes les professionnelles formées au portage et qui sont à l'aise avec le portage.

Où ?

- A la crèche.

Quand ?

- Quand l'enfant en éprouve le besoin,
- Quand l'enfant en fait la demande (pour les plus grands qui sont capables d'exprimer leurs besoins),
- Quand le professionnel est disponible pour le faire (moment adéquat pour l'enfant et pour le professionnel).

L'écoute et l'observation de l'enfant nous donnent des indications sur ses besoins qu'il est primordial de respecter. Il nous indiquera quand il en aura besoin et le temps nécessaire.

Comment ?

- Aves les outils de portage disponibles à la crèche (2 maitaï, 1 filet, 1 sling) choisi en fonction de l'enfant à porter.
- La professionnelle installe l'enfant seule ou avec l'aide d'une collègue en respectant :
 1. Le bon positionnement de l'enfant : enroulement qui implique la bascule du bassin, la détente tonique du dos, la tête dans l'axe, les genoux repliés à hauteur de nombril, l'ouverture des jambes, le regroupement des membres notamment jambes relevées avec tissu au creux des genoux et tête à hauteur de bisous.
 2. L'ergonomie de l'adulte (pans bien dépliés sur les épaules)

Seul un nouage précis vu en formation permet d'assurer un bon maintien pour l'enfant comme pour l'adulte.

- Tenir compte de la température et adapter l'habillement de l'enfant et du professionnel en fonction.
- Rester connecté à l'enfant.

Lors de la formation nous avons travaillé autour de ces différentes questions et après utilisation de nouvelles questions se sont aussi posées :

- *Le portage n'est-il pas une mauvaise habitude que nous allons donner à l'enfant à la crèche ?*

NON, le bébé, l'enfant sait faire la différence entre la crèche et la maison, il a besoin de plus de sécurité à la crèche qu'à la maison.

- *Les « plus grands » ne sont-ils pas trop grands pour être portés ?*

NON, ils ont besoin d'être rassurés aussi, câlinés que ce soit par le regard, la parole, le geste, les bras ou les outils de portage !

- *La proximité avec l'enfant n'est-elle pas trop importante ?*

NON, elle existe déjà mais pouvait paraître moins visible qu'avec les outils de portage, nous les berçons déjà contre nous, l'important étant de respecter l'individualité de chacun.

- *Le portage peut-il créer de la jalousie ?*

Pas plus que lorsque nous les prenons sur nos genoux ou que nous les portons à bras. Il peut être intéressant de favoriser notamment avec les plus grands des temps de

manipulation avec le matériel (nous réaliserons des mini écharpes de portage pour que les enfants puissent le pratiquer aussi avec les poupons).

- *Est-il possible de porter un enfant dans le dos avec un outil et devant à bras ?*

OUI ceci dit pour le bien-être de tous sur un temps limité !

- *Quand l'enfant s'endort est ce que nous le posons ?*

OUI nous le posons dans son lit en veillant à nouer le porte bébé en dehors du lit pour éviter tout risque d'étouffement. Pour les enfants encore insécures voir plus bas.

- *Peut-on faire les transmissions avec un enfant porté ?*

Le matin les enfants accueillis ont besoin de toute notre attention et disponibilité, en règle générale d'autres solutions s'offrent à nous.

Le soir le portage s'avère plus nécessaire car certains enfants sont insécures, il importe d'adapter sa posture pendant les transmissions, de ne pas oublier l'enfant porté et de porter attention à l'enfant qui part.

- *Pouvons-nous faire manger un autre enfant en même temps que nous en portons un autre ?*

OUI si cela s'avère nécessaire privilégier alors le portage dans le dos.

- *Pouvons-nous faire le change d'un enfant en même temps que nous en portons un autre ?*

NON, cela relève de l'intimité et en terme de sécurité et d'ergonomie ce n'est pas souhaitable.

- *Recours trop systématique aux portes bébés ?*

Nous devons être vigilantes à cela pour une bonne utilisation, seule l'observation de l'enfant doit nous guider.

Pour un enfant qui a encore des difficultés à s'endormir dans son lit le portage offre un outil intéressant pour le sécuriser cela ne doit pour autant pas devenir systématique, si possible le poser dans son lit quand il dort afin qu'il s'habitue à son lit puis l'endormissement au lit sera reproposé par la suite.

Même chose pour l'enfant qui ne se sent pas encore en sécurité au sol, il est important de le rassurer et de l'accompagner doucement des bras au sol.

Une connaissance parfaite de l'enfant, de ses habitudes est nécessaire pour avancer petit à petit vers son autonomie.

Notons que de nombreux enfants ont parfois des périodes sensibles durant lesquelles ils ont besoin d'être re-sécurisés.

- *Qu'en est-il du portage face au monde ?*

Il peut s'effectuer selon l'âge (non adapté pour les nourrissons) et le développement psychomoteur de l'enfant et sur une courte durée.

Il faut veiller au confort de l'enfant et du porteur.

La possibilité de repli, en cas de besoin, n'est pas possible car son dos est appuyé contre le porteur.

Ce mode de portage offre à l'enfant une grande stimulation qui lui permettra de s'ouvrir au monde qui l'entoure.

Quelques rappels sur le portage à bras

Les positions physiologiques du portage à bras, c'est soulever un enfant ou un bébé, le manipuler, le déplacer de manière respectueuse et agréable, avec sécurité, tout en faisant en sorte qu'il soit acteur du déplacement proposé.

Du côté de l'enfant : bascule du bassin naturelle vers l'avant, genoux relevés, dos arrondi, tête dans l'axe, membres fléchis rassemblés=diminution du tonus tout en restant acteur.

L'enfant doit avoir la possibilité de s'agripper au corps du porteur.

Bébé soutenu par la base, une main sous le bassin au niveau des fesses, l'autre se positionne au niveau de la nuque en partant du haut de l'épaule.

Du côté de l'adulte :

- Être ancré sur son corps,
- Parler en annonçant à l'enfant qu'il va être pris et déplacé,
- Respecter la loi des leviers et des tractions à savoir porter haut et près de soi à hauteur de bisous, s'accroupir plutôt que se pencher pour se mettre au même niveau que l'enfant pour ainsi le rendre acteur de son maintien corporel, demander à l'enfant de participer.

ANNEXE 8

Projet lecture

Constat

Les enfants dès leur plus jeune âge sont intéressés par les histoires et par les livres.
Le livre est un outil de travail incontournable en crèche, partager un livre avec un tout petit c'est l'aider à développer sa pensée, son langage, son imaginaire.
Toutes les familles n'investissent pas les livres avec leurs enfants à la maison, il est donc important de pouvoir le faire en crèche et de partager aussi ce travail avec les parents.

Public

Tous les enfants accueillis à la crèche.

Objectifs

Donner le goût de la lecture (prendre du bon temps/lecture plaisir).
Favoriser l'imagination, l'accès au langage.
Faciliter les échanges sur la vie quotidienne (aider l'enfant à comprendre ses émotions / à faire face à une situation donnée)
Travailler la dextérité.
Faire découvrir le lieu « bibliothèque ».
Sensibiliser les parents à la lecture pour les tout petits et faire du lien entre la maison et la crèche.

Actions

- Aménagement d'un espace bibliothèque au sein de la structure : espace neutre pour favoriser l'attention des enfants, espace confortable avec fauteuils, coussins, tapis, tentures suspendues / Déco de la porte bibliothèque par les enfants + mise en place d'un pictogramme pour identifier le lieu (lieu qui peut être proposé aux parents pour s'y installer avec leurs enfants le soir notamment).
- Achat de livres tous les ans.
- Abonnement à un magazine pour enfant.
- Utilisation de différents outils (projecteur de diapositives, classeur à histoires, livres CD, kamishibai, théâtre de marionnettes, ombres chinoises...).
- Livres à disposition dans les unités.
- Sortie bibliothèque une fois par mois / intervention lecture à la crèche de l'animatrice jeunesse de la bibliothèque une fois par mois.
- Intervention lecture à la crèche d'une bénévole 2 fois par semaine.
- Proposition d'abonnements Bébémax ou Titoumax, Ecole des loisirs.
- Ouvrir les sorties à la bibliothèque aux parents.
- Peinture sur les fenêtres de personnages de livres exploités à la crèche.
- Confection d'un livret de comptines / Participation des parents à la fleur poème pour le livret.
- Atelier « histoire à vivre » (exploitation de livre + animation + expo à la bibli).
- Marionnettes à travailler / répertorier les marionnettes de la crèche pour créer des histoires.

Moyens

Humains : les professionnelles de la crèche / une lectrice professionnelle

Matériel : achat de livres 200 euros par an, d'un classeur à histoires 150 euros, abonnement magazine 60 euros par an, papier canson épais, raphia, marionnettes, peinture, projecteur diapo, mini bus...

Technique : « Lisez, relisez le texte tel qu'il est et sans rien changer car l'enfant serait déçu, voire désorienté par les transformations : il y perdrait plaisir et sécurité, plaisir de prévoir et nommer à l'avance s'il y a lieu, sécurité de connaître les méandres de l'histoire, sachant

qu'après danger ou tension viennent sourire et soulagement. » extrait de *mini guide pour minis lecteurs*, la sélection Arple.

Evaluation

Utilisation des livres par les enfants, intérêt.

Nombre d'abonnements souscrits.

Utilisation de l'espace bibliothèque.

Les parents viennent ils aux sorties ? Investissent-ils l'espace bibliothèque de la crèche ?

Retour des lectrices sur l'espace, le public.

ANNEXE 9

Projet tri des déchets

Constat Quoi ?

Nous trions déjà les déchets recyclables, les ordures ménagères et les verres.
Nous pouvons encore améliorer notre gestion des déchets et notamment des déchets alimentaires (nous avons par ailleurs déjà réduit ces déchets en ajustant au mieux nos commandes).

Objectifs PourQuoi ?

- Respecter l'environnement,
- Lutter contre le gaspillage alimentaire,
- Sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge.

Public Qui fait ? Pour qui c'est ?

- Toutes les professionnelles sont concernées,
- Les enfants seront amenés à participer,
- Les parents seront sensibilisés.

Actions Où ? Quand ? Comment ?

Les déchets plastiques, papiers et cartons sont jetés dans les poubelles prévues à cet effet.
Les déchets alimentaires seront traités comme suit :

- Sur le chariot du midi et du goûter une barquette accueillera les déchets verts (pas de viande ni de poisson, déchet vert et féculent oui mais pas si cela a été en contact avec du jus de viande ou matière grasse), une autre les déchets plastiques et une autre les autres déchets, les agents auprès des enfants respectent ce tri.
- Ce chariot est ensuite débarrassé par l'agent de cuisine, un bioseau pour recueillir les déchets verts sera mis en place en cuisine.
Après des plus grands le tri sera réalisé par les enfants eux même après le repas.

Qui vide quoi ?

- Le bioseau de la **salle de pause** sera vidé par l'**agent d'entretien** qui réalise la désinfection de cette salle lors du nettoyage de cette pièce.
- Le bioseau de la **cuisine** sera vidé tous les **soirs après le goûter** par un **agent auprès des enfants** accompagnés par les enfants.
- Les bioseaux **seront lavés au lave-vaisselle** chaque soir par les **agent d'entretien**.
Après le lavage, l'agent d'entretien ramène le bioseau en salle de pause pour le lendemain.

ATTENTION : le bioseau qui reste en cuisine entre le repas du midi et le gouter ainsi que le bioseau de la salle de pause doivent rester fermés hermétiquement pour ne pas attirer mouches, rongeurs ou autre....

La communauté de communes a été contactée et est venue installer 2 contenants extérieurs en bois, 1 pour le compost, 1 pour la matière sèche (celui-ci sera garni par les services techniques de la ville) car le compost doit être recouvert d'une couche de matière sèche après chaque dépôt. 1 bioseau de déchets=1bioseau de matière sèche.

4 bioseaux à couvercle sont fournis pour recueillir le compost à l'intérieur des locaux.

Du matériel de brassage sera également fourni.

Un animateur proposera une sensibilisation à l'équipe notamment pour donner les bonnes pratiques le jour de l'installation.

Textes de référence

Article R.2324-29 du Code de la santé publique (CSP) relatif au contenu du projet d'établissement

Articles R.2324-32, R.2324-37, R2324-38, R.2324-48 du CSP

Articles L. 214-2 et L.214-7 du CASF

Article R.2324-18 du CSP relatif au dossier de demande d'autorisation ou d'avis d'ouverture

Ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles

Décret n° 2021-1115 du 25 août 2021 relatif à l'information des familles sur les disponibilités d'accueil en établissements d'accueil du jeune enfant

Code de la santé publique art. R2324-17 à 30 du décret 31 août 2021

Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements d'accueil de jeunes enfants, pour actualiser le projet éducatif inscrit dans le projet d'établissement

Arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences nationales applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage

Décret n° 2021 – 1446 du 4 novembre 2021 relatif aux règles applicables aux locaux et à l'aménagement intérieur des établissements d'accueil du jeune enfant

Arrêté du 23 septembre 2021 portant création d'une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant.

Arrêté du 8 octobre 2021 - article R2324-27 du CSP, relatif aux modalités d'organisation de l'accueil en surnombre en établissement et service d'accueil du jeune enfant :

Articles R 2324-20 et 22 du CSP concernant l'autorisation ou l'avis délivré par le conseil départemental rappelle les obligations auxquels l'établissement est soumis en fonction de :

- sa catégorie (R2324-17 : crèches collectives,)

- et sa capacité d'accueil (R2324- 46, R2324-47 et R2324-48), notamment en matière

* de composition des équipes (l'équipe des professionnels auprès des enfants reste définie à l'article R2324-42 (40- 60)).

* et de quotité de temps de travail définies pour les crèches collectives aux articles :

* R2324-46-1 (direction), obligation de trois ans d'expérience

* R2324-46-2 (réfèrent santé et accueil inclusif et professionnel de santé),

* R2324-46-3 (éducateur de jeunes enfants),

* R2324- 46-4 (option retenue pour norme d'encadrement),

* R2324-46-5 (encadrement en micro-crèche)

* Taux d'encadrement :

*L'article R. 2324-43-1 du CSP précise que « pour des raisons de sécurité, l'effectif du personnel de l'établissement présent auprès des enfants effectivement accueillis, ne peut pas être inférieur à deux. ».

* un professionnel pour 5 enfants non marcheurs,

* un pour 8 marcheurs

* lors des sorties, le taux d'encadrement est de 1 professionnel pour 5 enfants.

Administration des soins ou des traitements médicaux :

- article R. 2111-1 du Code de la Santé Publique (article 2 du décret n°2021-1131 du 30 août 2021) précise que le professionnel qui peut administrer des soins ou des traitements médicaux à un enfant qu'il prend en charge, à la demande du ou des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, est, selon le mode d'accueil du jeune enfant, un professionnel d'établissement d'accueil du jeune enfant ayant l'une des qualifications mentionnées aux articles R. 2324-34, R. 2324-35 et R. 2324-42, sous réserve du respect des conditions à respecter, et dès lors qu'ils maîtrisent la langue française.

Accueil d'un enfant de moins de 4 mois ou présentant un handicap ou une affection chronique

L'article R2324-39 du code de la santé publique a été modifié par le décret n°2021-1131 du 30 août 2021. : dispositions des EAJE en matière de référent santé et accueil inclusif.

L'article R2324-39-1 précise notamment les modalités de transmission du certificat médical pour chaque enfant admis en établissement d'accueil du jeune enfant : un certificat médical est à transmettre par les parents à l'admission de chaque enfant, quel que soit l'âge des enfants accueillis.

Obligations vaccinales fixées à l'article L3111-2 du CSP.

L'article R2324-39-1 du CSP prévoit la remise de deux documents lors de l'admission de l'enfant :

- Un certificat médical daté de moins de deux mois attestant de l'absence de toute contre-indication à l'accueil en collectivité. Ce certificat est remis au moment de l'admission et au plus tard dans les quinze jours suivant l'admission ;
- une copie des documents attestant du respect des obligations vaccinales, conformément aux dispositions de l'article R. 3111-8

Décret n° 2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles

Arrêté du 9 mars 2022 portant création d'une charte nationale de soutien à la parentalité

Arrêté du 29 juillet 2022 modifiant l'annexe de l'arrêté du 9 mars 2022 portant création d'une charte nationale de soutien à la parentalité

Décret n°2022-566 du 15 avril 2022 relatif à l'expérimentation de nouvelles coopérations entre autorités compétentes en matière de services aux familles

le guichet unique administratif : Être au plus près des usagers Afin de faciliter l'accès des usagers au service public, la petite enfance assure des permanences régulières au sein du pôle EJPE. Les professionnelles y proposent la préinscription en crèche, les informations relevant des rencontres autour de la parentalité (LAEP), du prêt de jeux par le biais de la médiathèque (ludothèque en projet 2023)

Réinterroger l'offre d'accueil petite enfance et parentalité

Afin d'adapter l'offre d'accueil petite enfance aux besoins de toutes les familles, la ville se réinterroge tant qualitativement que quantitativement sur l'offre proposée au regard du diagnostic social de territoire.

Arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant

Il encadre de manière plus étroite la dérogation déjà permise par l'arrêté du 26 décembre 2000 (articles 5 et 6) relatif aux personnels des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans.

L'accord des dérogations par les services de PMI n'est que sur des motifs de pénurie de professionnels avérée (pièces justificatives à l'appui)

L'arrêté du 29 juillet 2022 a réduit le nombre de professionnels recrutés à titre dérogatoire (passage d'un quart « de l'effectif total des personnels chargés de l'encadrement des enfants dans les établissements d'accueil collectif » à 15 % maximum de l'effectif) .

Les conditions d'intégration du professionnel recruté à titre dérogatoire ont également été encadrées par l'arrêté de 2022 (parcours d'intégration, comptabilisation progressive dans les taux d'encadrement, évaluation).

Enfin, l'employeur a l'obligation de permettre au professionnel de s'engager dans une formation diplômante, qualifiante ou certifiante de la petite enfance. Ces évolutions réglementaires s'appliquent donc à renforcer la qualité d'accueil en encadrant davantage les dérogations.

Décret n° 2022-1197 du 30 août 2022 reportant la date de mise en conformité à certaines exigences du décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements d'accueil de jeunes enfants

Décret n°2022-1772 du 30 décembre 2022 relatif aux expérimentations dans le domaine des services aux familles, aux établissements d'accueil de jeunes enfants et aux comités départementaux des services aux familles